

**RAPPORT DE MISSION DE CONSEIL CONJOINTE CENTRE DU PATRIMOINE
MONDIAL/ICOMOS/ICCROM**

**Cathédrale Notre-Dame de Paris,
composante du bien du patrimoine mondial « Paris, Rives de la Seine », France
Du 28 au 29 mars 2022**



COMPOSITION DE L'EQUIPE DE LA MISSION

UNESCO

M. Lazare Eloundou Assomo, Directeur du Patrimoine mondial

Mme Maria Liouliou, Spécialiste du programme associée, Unité Europe et Amérique du Nord,
Centre du patrimoine mondial

ICOMOS

Mme Barbara Van der Wee, experte pour l'ICOMOS

M. Loughlin Kealy, expert pour l'ICOMOS

ICCROM

Mme Valérie Magar, experte pour l'ICCROM

TABLE DES MATIÈRES PROPOSÉE

REMERCIEMENTS	4
RÉSUMÉ ET LISTE DE RECOMMANDATIONS	5
LE BIEN « PARIS, RIVES DE LA SEINE »	8
SYSTÈME NATIONAL DE GESTION POUR LA PRÉSERVATION ET LA GESTION DU BIEN DU PATRIMOINE MONDIAL	10
LA MISSION.....	11
ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN.....	12
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	26
ANNEXES	30
Annexe I : Programme de la mission de conseil.....	30
Annexe II : Liste des participants.....	33
Annexe III : Termes de référence.....	34
Annexe IV : Décisions du comité	35
Annexe V : Déclaration de la VUE du bien.....	37
Annexe VI : Liste des documents envoyés en préparation de la mission.....	39
Annexe VII : Schéma des acteurs impliqués dans la restauration de Notre-Dame de Paris	40

REMERCIEMENTS

L'équipe de la mission tient à exprimer sa profonde gratitude aux autorités françaises pour leur aimable hospitalité et pour les excellentes dispositions mises en place pour assurer le bon déroulement de la mission. Le programme de la mission, qui a consisté en des rencontres et discussions avec diverses parties prenantes et d'une visite du chantier de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, a permis de recevoir des informations sur les travaux de restauration, sur les projets en cours et planifiés, et de constater les défis auxquels les autorités nationales et municipales sont confrontés.

L'équipe de la mission tient à adresser ses remerciements tout particuliers :

- au Ministère de la Culture, et à ses différentes directions responsables de la restauration de la cathédrale, en particulier à M. Jean-François Hébert, Directeur général des patrimoines et de l'architecture, et à M. Bruno Favel, chef de la mission Patrimoine mondial du Ministère de la Culture,
- à la Mairie de Paris et en particulier à M. Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la Mairie de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture et du Grand Paris,
- à l'Etablissement public chargé de la conservation et de la restauration de Notre-Dame de Paris (EP-RNDP), en particulier à son président Monsieur le Général Jean-Louis Georgelin et à M. Philippe Jost, directeur général délégué,
- à l'architecte en chef des monuments historiques chargé de la cathédrale Notre-Dame, M. Philippe Villeneuve,
- au Diocèse de Paris et notamment à Mgr Patrick Chauvet, recteur de la cathédrale Notre-Dame, et à Mgr Eric Aumônier, représentant spécial de l'Archevêque pour le projet de Notre-Dame, et
- au Centre des monuments nationaux et particulièrement à sa secrétaire générale, Mme Delphine Samsøen.

L'équipe de la mission souhaite remercier tout particulièrement M. François Terrasson, chargé de mission pour le patrimoine mondial au bureau des sites patrimoniaux et du patrimoine mondial du ministère de la Culture, qui a accompagné la mission dans tous ses déplacements et réunions et qui en a assuré le bon déroulement. L'équipe de la mission souhaite également remercier les deux interprètes qui ont facilité la communication lors des réunions, entre les experts et les autorités françaises.

Enfin, nos remerciements vont à toutes les parties prenantes pour leur engagement sincère et leur travail hautement louable pour assurer la restauration de la cathédrale Notre-Dame, le réaménagement de son parvis ainsi que son aménagement liturgique.

RÉSUMÉ ET LISTE DE RECOMMANDATIONS

Lors de sa 44^e session (Fuzhou/en ligne, 2021), le Comité du patrimoine mondial a encouragé l'Etat partie de la France à inviter une mission de conseil conjointe Centre du patrimoine mondial/ICOMOS/ICCROM (Décision 44 COM 7B.46). Le principal objectif de la mission a été d'échanger sur la restauration extérieure, sur l'aménagement liturgique et l'aménagement du parvis et des abords de la cathédrale ainsi que sur la prévention des risques d'éventuels nouveaux sinistres, tout en gardant à l'esprit la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du bien inscrit « Paris, rives de la Seine », dont la cathédrale Notre-Dame de Paris est une composante.

La mission avait aussi comme objectif d'effectuer une visite du chantier de restauration et de reconstruction afin de rendre compte de l'avancée des travaux de sécurisation et de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, et de rencontrer les personnes responsables de l'Etat, de la Ville de Paris, du Centre des monuments nationaux et du clergé.

La mission s'est déroulée en prenant en compte certaines décisions déjà prises concernant la restauration de la cathédrale et de ses abords. D'autres décisions suivront dans les mois à venir, et seront appuyées par des informations qui n'étaient pas encore accessibles lors de la mission.

Les experts ayant participé à la mission tiennent à souligner que l'Etat partie mène le projet de restauration de la cathédrale de façon exemplaire, ce pour quoi il doit être félicité. Ce faisant, les experts de la mission formulent un certain nombre de recommandations, tenant en compte que les travaux se poursuivent et que plusieurs décisions importantes restent encore à être prises.

Les recommandations formulées suivent les termes de référence de la mission.

Question 1 : « Comment le projet de restauration extérieure de l'édifice s'intègre au bien inscrit, en rétablissant sa Valeur Universelle Exceptionnelle, touchée par l'incendie du 15 avril 2019 ».

Les deux projets principaux qui déterminent actuellement la restauration de l'extérieur de Notre-Dame sont la reconstruction de la couverture complète en plomb et la reconstruction de la flèche. A l'heure actuelle, la reconstruction de la charpente et de la couverture de l'édifice n'a pas encore commencé mais est en pleine préparation. Les documents qui ont été fournis par l'Etat partie en vue de la mission montrent clairement que l'option de reconstruire la charpente et la flèche dans l'état de 1855-1864, après les interventions de Viollet-le-Duc, a été argumentée de manière convaincante dans le cadre théorique des plus importantes chartes internationales et assure la sauvegarde de la VUE. De plus, ces documents montrent qu'une quantité suffisante d'informations est disponible afin d'effectuer les travaux selon les techniques d'exécution originales, en l'utilisation des mêmes matériaux que ceux utilisés pour la construction de la cathédrale et le savoir-faire artisanal nécessaire à la restauration à l'identique de la cathédrale puisque ce dernier a été préservé en France grâce au savoir-faire exceptionnel des Compagnons du Devoir, entre autres.

Ainsi, les options de restauration proposées pour l'extérieur du bâtiment permettront de garantir la restauration de la VUE, endommagée par l'incendie du 15 avril 2019.

Recommandations :

- La mission s'est limitée à la proposition de restauration et reconstruction de l'ensemble de la toiture et de la flèche. Les informations techniques relatives à la

restauration de la façade doivent être communiquées au Comité du patrimoine mondial avant le début des travaux.

- Un calendrier clair des travaux prévus pour effectuer la restauration des façades et des intérieurs et de la restauration et reconstruction des toits doit être communiqué au Comité du patrimoine mondial. Il est recommandé que ce calendrier identifie les moments où certaines décisions clés doivent être prises concernant les options de restauration et ainsi que les acteurs impliqués dans ces décisions.
- Le choix d'utiliser du plomb pour l'ensemble de la toiture de la cathédrale nécessite un raisonnement et une communication clairs qui permettent de comprendre son impact écologique.
- Maintenant que l'enlèvement des débris est terminé et le nettoyage de la maçonnerie intérieure a commencé, les options de techniques de nettoyage retenues et les décisions concernant le résultat escompté doivent être soumises au Comité du patrimoine mondial, afin de comprendre le cadre historique de référence et les éventuelles découvertes spécifiques, ayant conduit à ces décisions et avant de commencer leur mis en œuvre.

Question 2 : « Comment le programme d'aménagement des abords de la cathédrale et celui de l'aménagement liturgique, intégrant la question de l'accueil des visiteurs et des fidèles, s'articulent avec le projet de restauration de l'édifice, dans le respect de la VUE du bien inscrit ».

Le projet d'aménagement des abords de la cathédrale Notre-Dame comporte deux volets principaux, un dialogue compétitif impliquant des équipes de concepteurs internationaux et un exercice de consultation publique. Le calendrier définitif du projet n'a pas été communiqué aux experts de la mission bien que la date de 2030 ait été mentionnée pendant les discussions. Le projet de l'aménagement liturgique de la cathédrale prévoit l'amélioration de la capacité de la cathédrale à répondre aux exigences liturgiques et favoriser une meilleure expérience de ses fidèles et visiteurs.

Les questions qui se posent concernant le projet de développement autour de la cathédrale et celles du développement liturgique, leur intégration avec la question de l'accueil des visiteurs et des fidèles, et leur articulation avec le projet de restauration du bâtiment, peuvent être résolues dans les modalités de mise en œuvre, sans compromettre les attributs qui fondent la VUE du bien. Ceci résultera par l'articulation de mesures à une succession d'échelles, depuis l'enceinte immédiate de la cathédrale jusqu'au bien dans son ensemble.

Recommandations :

- Le résultat du dialogue créatif concernant le réaménagement du parvis et des abords de la cathédrale devrait être communiqué au Comité du Patrimoine mondial dans les meilleurs délais.
- Tout en respectant l'autonomie du processus, l'équipe de la mission recommande d'adopter une approche minimaliste qui ne diminue pas la relation essentielle du parvis avec la cathédrale et n'a pas d'impact négatif sur le caractère de paysage urbain des environs de la cathédrale. La relation de la cathédrale et de son cadre avec le paysage fluvial doit aussi être conservée.
- L'attention de l'Etat partie est attirée sur le paragraphe relatif à l'authenticité dans la déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle qui stipule que l'architecture de la loi et de la réglementation assure la protection nécessaire du bien. C'est pourquoi l'équipe de la mission souligne l'urgence d'un plan de gestion global pour le bien « Paris, rives de la Seine », tout en reconnaissant les systèmes en place et la complexité de la tâche.

- En conséquence, l'équipe de la mission recommande l'élaboration de plans de gestion provisoires spécifiques à chaque élément important du bien, en commençant par la cathédrale et la zone l'entourant ensuite par un plan pour l'Île de la Cité, lequel pourra être suivi d'un plan de gestion global pour l'ensemble du bien.
- Une stratégie de gestion des usages publics des abords de la cathédrale à partir de 2024, en attendant l'achèvement des travaux de restauration de l'édifice, doit être articulé dès que possible et communiqué au Comité du Patrimoine mondial.
- Le phasage des travaux sur le parvis devrait être intégré aux mesures de gestion des visiteurs de la cathédrale.

Question 3 : « Comment mettre à profit le chantier de restauration de la cathédrale pour améliorer la prévention des risques face à tout nouveau sinistre, dans le respect des exigences patrimoniales ».

Pendant la visite au chantier de Notre-Dame, la mission a pu apprécier les protocoles établis et les strictes mesures prises pendant les travaux de stabilisation, conservation, restauration et reconstruction. De nombreuses leçons ont déjà été retenues après l'incendie de 2019, même si elles n'étaient pas entièrement explicites dans les documents reçus en préparation de la mission.

La question de la prévention de risques pour le futur de la cathédrale est cependant une question qui doit faire l'objet d'une étude approfondie. Il y aurait plusieurs points à considérer, qui seront sans doute déjà compris dans les études en cours, et dont plusieurs font écho au « *Plan d'action - sécurité cathédrales* »¹ préparé par le ministère de la Culture, mais qui n'ont pas été mentionnés pendant la mission. Ils sont présentés dans la partie IV du présent rapport, sous forme de liste non exhaustive.

Recommandations :

- Il sera important de communiquer au Centre du patrimoine mondial, une fois les études finies, le nouveau plan de prévention et de gestion des risques pour Notre-Dame, afin de pouvoir vérifier que les éléments nécessaires soient considérés dans le respect des exigences patrimoniales.
- Le plan de gestion de risques devra faire partie du plan de gestion plus ample pour le bien « Paris, rives de la Seine ».

¹ Document publié par le Ministère de la Culture en avril 2020, disponible en ligne [<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Monuments-Sites/Ressources/Les-essentiels2/Plan-d-action-Securite-cathedrales>].

LE BIEN « PARIS, RIVES DE LA SEINE »

Le bien culturel du patrimoine mondial « Paris, Rives de la Seine », dont la Cathédrale Notre-Dame de Paris fait partie intégrante, a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1991. C'est un ensemble caractérisé par des édifices historiques, chefs-d'œuvre d'architecture, places et avenues qui ont influencé l'urbanisme de la fin du XIX^e et XX^e siècles dans le monde entier ont été inscrites sous les critères (i), (ii), et (iv) stipulant que :

Du Louvre jusqu'à la tour Eiffel, ou de la place de la Concorde au Grand Palais et au Petit Palais, on peut voir l'évolution de Paris et son histoire depuis la Seine. La cathédrale Notre-Dame et la Sainte-Chapelle sont des chefs-d'œuvre d'architecture. Quant aux larges places et avenues construites par Haussmann, elles ont influencé l'urbanisme de la fin du XIX^e et du XX^e siècle dans le monde entier.

Plus particulièrement, le critère (i) stipule que les quais de la Seine sont jalonnés d'une succession de chefs-d'œuvre architecturaux et urbains édifiés du Moyen-Âge au XX^e siècle, dont la cathédrale Notre-Dame. Le critère (ii) précise que certains édifices des bords de Seine, comme Notre-Dame et la Sainte-Chapelle, ont constitué une référence certaine dans la diffusion de l'architecture gothique (...).²

Lors de sa 41^e session, le Comité du patrimoine mondial a adopté la déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle du bien « Paris, Rives de la Seine » (Décision 41 COM 8E, Cracovie, Pologne, 2017).

Le 15 avril 2019, un incendie s'est déclaré au cœur de la cathédrale Notre-Dame de Paris détruisant une partie des voûtes, la charpente, la couverture et la flèche, fragilisant l'édifice et faisant peser une menace sur la stabilité du voûtement. Des travaux de sécurisation et de consolidation se sont très vite mis en place dans les conditions de l'urgence impérieuse.

Lors de sa 43^e session (Baku, 2019), le Comité du patrimoine mondial a exprimé toute sa solidarité à l'Etat partie pour les dommages causés à la cathédrale Notre-Dame de Paris par l'incendie du 15 avril 2019 et l'a félicité pour les efforts immédiats entrepris par les services nationaux compétents afin d'assurer la sauvegarde du bien. L'Etat partie a été invité à informer le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives (ICOMOS, ICCROM) des propositions de projets de consolidation, conservation et de réfection des parties détruites de la cathédrale et à ouvrir un dialogue avec le Comité sur la recherche de solutions appropriées pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien (Décision 43 COM 7B.82).

Les travaux de sécurisation se sont achevés à l'été 2021. L'édifice est désormais sécurisé et les travaux de restauration ont pu commencer. Lors de sa 44^e session (Fuzhou/en ligne, 2021), le Comité du patrimoine mondial a notamment encouragé l'Etat partie à inviter une mission de conseil conjointe Centre du patrimoine mondial/ICOMOS/ICCROM et à soumettre une documentation graphique et photographique exhaustive des interventions déjà réalisées et en cours qui documente toutes les étapes de ces interventions, avant, durant et après les travaux (Décision 44 COM 7B.46).

Le 1^{er} février 2022, l'Etat partie a soumis un rapport actualisé sur l'état de conservation du bien qui sera examiné lors de la 45^e session du Comité.

² <https://whc.unesco.org/en/documents/103871>

Conformément à la demande du Comité du patrimoine mondial (Décision 44 COM 7B.46), la mission de conseil conjointe Centre du patrimoine mondial/ICOMOS/ICCROM porte uniquement sur la cathédrale et non sur l'entièreté du bien.

Les termes de référence proposées par l'Etat partie et acceptées par le Centre du patrimoine mondial, ICOMOS et ICCROM ont défini la portée de la mission à la visite du chantier de reconstruction de la cathédrale dans l'optique de réfléchir à comment améliorer la prévention des risques face à tout nouveau sinistre ainsi qu'à l'étude d'un projet de restauration extérieure de l'édifice, un programme d'aménagement des abords ainsi que d'un aménagement liturgique de l'édifice intégrant la question de l'accueil des visiteurs et des fidèles. Ces points seraient traités au titre du bien « Paris, rives de la Seine » et en prenant en compte les différents éléments de sa Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE).

SYSTÈME NATIONAL DE GESTION POUR LA PRÉSERVATION ET LA GESTION DU BIEN DU PATRIMOINE MONDIAL

L'ensemble du bien jouit de protections légales du plus haut niveau (code du patrimoine, code de l'urbanisme, code de l'environnement). Au titre des Monuments historiques, tous les grands monuments sont classés dans leur totalité. La Cathédrale Notre-Dame de Paris est classée au titre des monuments historiques sur la liste de 1862.

Conformément à la loi numéro 2019-803 du 29 juillet 2019 pour la conservation et la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris et au décret du 28 novembre 2019, l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris (EP-RNDP) a été créé. La maîtrise d'ouvrage de ces travaux a été transférée à l'établissement public le 1^{er} décembre 2019. Depuis l'incendie du 15 avril 2019, les travaux de la cathédrale Notre-Dame ont fait l'objet de plusieurs présentations en Commission nationale du patrimoine et de l'architecture. Les travaux de cette commission ont permis de déterminer les éléments essentiels des opérations de sécurisation, de restauration et d'aménagement de la cathédrale.

L'État est propriétaire, directement ou par le biais de ses établissements publics, des quais de la Seine (domaine public fluvial), et de l'essentiel des monuments, y compris de la cathédrale Notre-Dame de Paris. La Ville de Paris est propriétaire des espaces publics, comprenant le parvis et les abords de la Cathédrale.

Le clergé, affectataire de l'édifice, porte un projet de réaménagement liturgique de la cathédrale. Le Centre des monuments nationaux assure la visite des tours de la cathédrale et sa gestion domaniale, en vertu de la convention de gestion du 18 octobre 2019. L'application de cette convention est pour le moment suspendue, la cathédrale ayant été confiée à l'EP-RNDP pour la durée des travaux.

Il n'existe pas de plan de gestion ni d'autorité de gestion spécifiquement dédiée au bien du Patrimoine mondial, et par conséquent y compris pour la cathédrale. Toutefois, l'Article L612-1 du Code du patrimoine tel que modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 en vigueur depuis le 9 juillet 2016 stipule que « pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien, un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre est élaboré conjointement par l'Etat et les collectivités territoriales concernées, pour le périmètre de ce bien et, le cas échéant, de sa zone tampon, puis arrêté par l'autorité administrative ». En raison des protections légales et réglementaires, la gestion des propriétaires ou affectataires est réalisée sous le contrôle scientifique et technique de l'État.

LA MISSION

Le Comité du patrimoine mondial a encouragé l'Etat partie à inviter une mission de conseil conjointe Centre du patrimoine mondial/ICOMOS/ICCROM lors de sa décision 44 COM 7B.46 (Fuzhou/en ligne, 2021). L'Etat partie a sollicité une mission de conseil le 16 novembre 2021, qui a dû être reportée une première fois à cause des mesures liées à la situation sanitaire. La mission a eu lieu les 28 et 29 mars 2022.

Les experts tiennent à souligner que lors du déroulement de la mission, l'Etat partie avait déjà pris la décision de restituer la cathédrale à l'identique de celle existant avant l'incendie, dans le respect des matériaux et du savoir-faire technique d'origine.

Le principal objectif de la mission, tel qu'il a été défini par les termes de référence, a été d'échanger sur la restauration extérieure, sur l'aménagement liturgique de l'édifice en intégrant la question des visiteurs et des fidèles et l'aménagement du parvis et des abords de la cathédrale ainsi que sur la prévention des risques des nouveaux sinistres en prenant en compte la valeur universelle exceptionnelle (VUE) au titre du bien inscrit « Paris, rives de la Seine », dont la cathédrale Notre-Dame de Paris en est une composante.

La mission avait aussi comme objectif d'effectuer une visite du chantier de reconstruction afin de rendre compte de l'avancée des travaux de sécurisation et de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, une composante du bien « Paris, rives de la Seine », en prenant en compte des fondements de la VUE et de rencontrer les responsables de l'Etat, de la Ville de Paris, du Centre des monuments nationaux et du clergé.

Les experts ayant participé à la mission sont conscients que cette mission a eu lieu à un moment précis s'inscrivant dans le plus large processus de la sécurisation et restauration de la cathédrale Notre-Dame s'étalant sur plusieurs années. Ainsi, la mission reconnaît les décisions qui ont déjà été prises et celles qui restent à prendre à mesure que des informations additionnelles seront mises à la disposition de l'Etat partie.

La mission a rassemblé un nombre d'acteurs impliqués dans les travaux, notamment le ministère de la Culture, l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris (EP-RNDP), la Ville de Paris ainsi que le diocèse de Paris.

M. Lazare Eloundou Assomo, (Directeur du Patrimoine mondial), Mme Maria Liouliou (Centre du patrimoine mondial), Mme Barbara Van der Wee (experte pour l'ICOMOS), M. Loughlin Kealy (expert pour l'ICOMOS) et Mme Valérie Magar (experte pour l'ICCROM) ont entrepris la mission.

La mission a suivi les termes de référence de la mission (annexe III) qui ont été élaborées par l'Etat partie et acceptées par le Centre du patrimoine mondial, ICOMOS et ICCROM et apportent des détails supplémentaires concernant les objectifs de la mission.

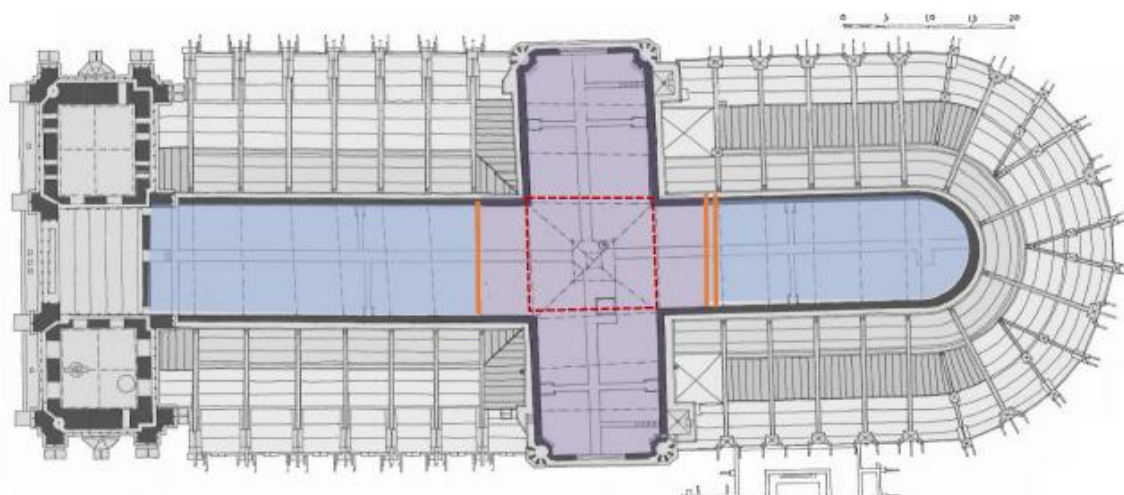
La mission souligne qu'un de ses objectifs concernant le point sur l'amélioration des risques face à tout nouveau sinistre n'a pas été élaboré en détail au cours de la mission.

ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN

Les termes de référence ont défini la portée de la mission au moment du chantier au sujet des travaux sur le projet de restauration extérieure de la cathédrale, du programme d'aménagement de ses abords et de son aménagement liturgique, intégrant la question des visiteurs et des fidèles et l'amélioration de la prévention des risques face à tout nouveau sinistre, le tout dans le respect de la VUE du bien inscrit « Paris, rives de la Seine », dont Notre-Dame est une composante.

Intégration du projet de restauration de l'extérieur de l'édifice dans le bien inscrit, en restaurant sa Valeur Universelle Exceptionnelle, affecté par l'incendie du 15 avril 2019.

Les deux projets principaux qui déterminent actuellement la restauration de l'extérieur de Notre-Dame sont la reconstruction de la couverture complète en plomb et la restauration/reconstruction de la flèche. Ces deux éléments ont été réalisés en 1855-1864 lors d'importants travaux de restauration menés par l'architecte Eugène Viollet-le-Duc. La couverture en plomb de l'ensemble de la toiture a été entièrement renouvelé selon le « mode de construction médiéval » ; seule la couverture de la nef et du chœur a été posée sur les chevrons d'origine du XIII^e siècle. La flèche, cependant, est exclusivement une création d'Eugène Viollet-le-Duc : pour des raisons structurelles, il a intégré la nouvelle structure porteuse en bois de la flèche dans une toute nouvelle charpente pour le transept avec des fermes « modernes ». La couverture en plomb au-dessus du transept repose donc sur des fermes du XIX^e siècle.



Identification des types de charpentes

- | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | Charpentes à pannes et fermes (XIX ^{ème} siècle) |  | Fermes de transition - fermes médiévales remaniées au XIX ^{ème} siècle (N11, C03 et C04) |
|  | Charpentes à chevrons formant fermes (Moyen-Âge) | | |
|  | Flèche | | |

*Présentation générale des charpentes d'Eugène Viollet-le Duc
« Cathédrale Notre-Dame de Paris – Étude de Diagnostic à la suite de l'incendie du 15 avril 2019, Philippe Villeneuve, Rémi Fromont, Pascal Prunet, ACMH, Tome A, Décembre 2020 ».*

Tant la couverture en plomb que les fermes en bois sous-jacentes de l'ensemble du toit et de la flèche ont été détruites dans l'incendie du 15 avril 2019.

En raison de leur contexte historique et de leur cohérence structurelle, la restauration de l'extérieur est indissociablement liée à la structure porteuse sous-jacente de la toiture et de la flèche.

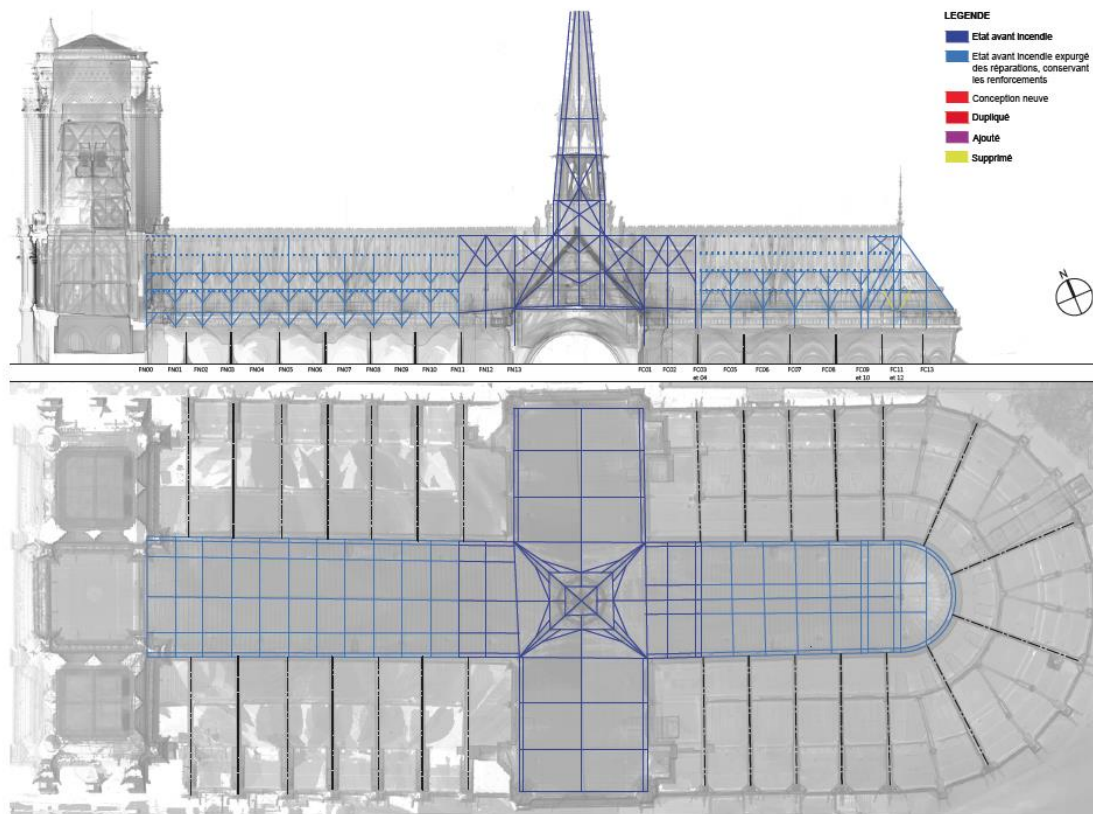
Sur la base d'une analyse historique et architecturale approfondie menée par des instituts scientifiques et des experts ayant une grande expertise en matière de restauration, l'ACMH a élaboré une proposition de restauration qui a été compilée dans un impressionnant document intitulé « *Cathédrale Notre-Dame de Paris, Etude de diagnostic à la suite de l'incendie du 15/04/2019, Le grand Comble et la Flèche, mars 2021* ».

La décision importante a été prise de **reconstruire la charpente et la structure sous-jacente ainsi que la flèche dans leur état de 1855-1864, datant d'après les interventions de Viollet-le-Duc, tant au niveau du choix des matériaux que de la méthode de construction.**

Cette décision a été soutenue de manière convaincante, et est basé sur les principales chartes internationales de l'ICOMOS et recommandations de l'UNESCO.

VARIANTE DE PROJET N°1 | RESTAURATION EN RECONSTITUTION RAISONNÉE

CONSERVATION DES VARIATIONS CONSTRUCTIVES ENTRE FERMES | RENFORCEMENTS PONCTUELS | SUPPRESSION DES RÉPARATIONS



LEGENDE

- Etat avant incendie
- Etat avant incendie expurgé des réparations, conservant les renforcements

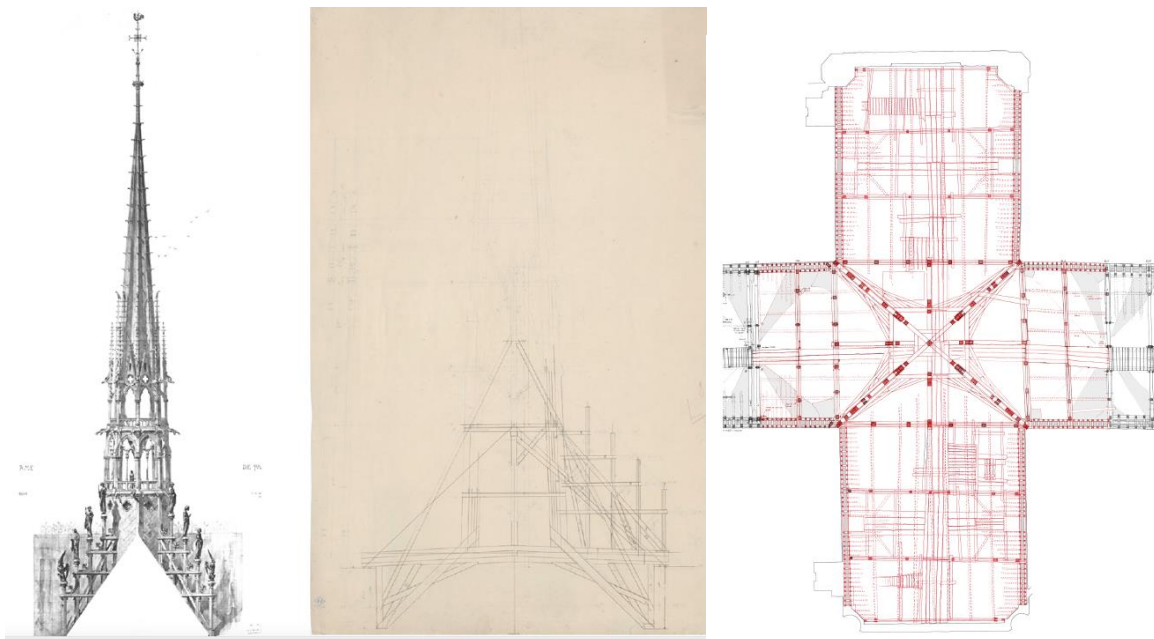
Présentation du projet retenu

« *Cathédrale Notre-Dame de Paris – Étude de Diagnostic à la suite de l'incendie du 15 avril 2019, Philippe Villeneuve, Rémi Fromont, Pascal Prunet, ACMH, Tome A, Mars 2021* ».

La question de savoir si ce choix fondamental pour la reconstruction de la toiture et de la flèche peut restaurer sa VUE, drastiquement endommagée par l'incendie du 15 avril 2019, nous semble justifiable d'une part d'un point de vue théorique, et d'autre part exécutable d'un point de vue matériel.

La cathédrale Notre-Dame de Paris fait partie du bien 600 - Paris, rives de la Seine, inscrit depuis 1991 sur la liste du **patrimoine mondial de l'UNESCO**, et est considérée comme **un chef-d'œuvre architectural du Moyen Âge (critère I) qui a contribué à la diffusion de l'architecture gothique (critère II)**. Tout au long de son existence, cet édifice et les méthodes de construction d'origine utilisées ont été préservées grâce à diverses campagnes de restauration et à la pérennisation des savoir-faire respectifs des artisans.

La campagne de restauration de Viollet-le-Duc s'inscrit également dans cette tradition, même avec son projet de flèche. Comme la flèche manquait et qu'aucune information n'était disponible pour une reconstruction, Viollet-le-Duc a créé une nouvelle flèche, dans la « tradition gothique ». La proposition de restauration actuelle poursuit donc « l'intention historique » de conserver la cathédrale comme un chef-d'œuvre gothique exceptionnel, presque comme un prototype, tant dans son expression architecturale que dans sa matérialité et sa méthode de construction.



Elévation de la flèche de Viollet-le Duc (1857) + Dessin technique du maître charpentier (1858) + Vue de détail, en plan des charpentes de Viollet-le Duc Cédric Trentesaux, Architecte du Patrimoine, 2020)

« Cathédrale Notre-Dame de Paris – Étude de Diagnostic à la suite de l'incendie du 15 avril 2019, Philippe Villeneuve, Rémi Fromont, Pascal Prunet, ACMH, Tome A, Mars 2021 »

Lors de la visite du chantier de restauration le 29 mars 2022, les experts de la mission ont été guidés par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques et ont pu constater les impressionnants travaux de stabilisation déjà réalisés qui, en plus de consolider la structure après l'incendie, permettent également une visite du site en toute sécurité.

A l'heure actuelle, la reconstruction de la charpente et de la couverture de l'édifice n'a pas encore commencé mais est en pleine préparation. Les documents qui ont été fournis par l'Etat partie en vue de la mission montrent clairement qu'une quantité suffisante d'informations est

disponible afin d'effectuer les travaux selon « les règles de l'art », c'est-à-dire selon les techniques d'exécution originales et en utilisant les mêmes matériaux que ceux utilisés pour la construction de la cathédrale.

De plus, le savoir-faire artisanal nécessaire à la restauration à l'identique de la cathédrale a été préservée en France grâce au savoir-faire exceptionnel des Compagnons du Devoir, entre autres.

La restauration et la reconstruction de la flèche

« *Cathédrale Notre-Dame de Paris, Etude de diagnostic à la suite de l'incendie du 15/04/2019, la Flèche, CNPA, mars 2021* ».

Lors de l'incendie du 15 avril 2019, la flèche était en cours de restauration. Des recherches préparatoires réalisées avant l'incendie, basées sur un inventaire et un relevé de données exhaustif, permettront de réaliser correctement la reconstruction à l'identique de la flèche. En outre, les 16 statues originales ont été mises en sécurité avant l'incendie et ont déjà été restaurées de manière experte.

La reconstruction de la charpente en bois, identique à l'état de 1855-1864

« *Cathédrale Notre-Dame de Paris, Etude de diagnostic à la suite de l'incendie du 15/04/2019, le grand comble, CNPA, mars 2021* ».

La décision de reconstruire à l'identique la charpente en bois de la nef centrale et du chœur selon le modèle médiéval, et celle du transept et de la flèche selon le modèle du XIXe siècle est envisageable en raison :

- des informations techniques disponibles (plans historiques, mesures, modèles, photographies, etc.)
- du savoir-faire des techniques d'exécution originales (artisans, Compagnons du Devoir, ...)
- des matériaux disponibles (chêne massif, les arbres ont déjà été choisis en janvier 2021 et abattus en 2021).

Renouvellement de la couverture au plomb, identique à l'état de 1855-1864 « *Cathédrale Notre-Dame de Paris, Étude de diagnostic à la suite de l'incendie du 15/04/2019, la couverture du grand comble, les matériaux - le plomb, CNPA, décembre 2020* ».

L'option d'utiliser le plomb pour l'ensemble de la couverture de la nef, du chœur et du transept ainsi que pour celle de la flèche, selon la technique de construction d'origine, est une proposition logique d'un point de vue architectural et historique et les archives sont abondantes.

De plus, la production de plomb selon le processus de fabrication original des constructeurs médiévaux et des restaurateurs du XIXe siècle pourrait être préservée, et le savoir-faire et les techniques de mise en œuvre pourraient être transférés lors de l'exécution sur place.

Cependant, la réalisation de cette option nécessite des informations supplémentaires sur les décisions concernant la faisabilité technique, compte tenu des normes actuelles de sécurité et d'environnement. La décision de maintenir le système actuel d'évacuation des eaux de pluie est liée à cette question.

Il y a actuellement un débat public sur l'impact sanitaire de la toiture en plomb sur la collecte et le drainage des eaux de pluie.

Les décisions finales sur cette question n'ont pas été portées à notre connaissance pendant notre mission.

Conclusions :

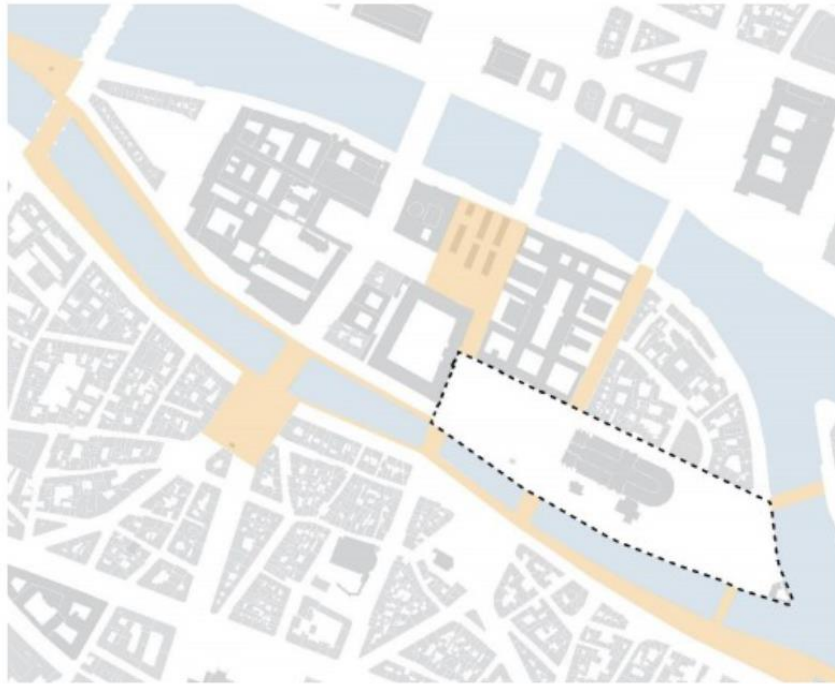
- Les options de restauration proposées pour l'extérieur du bâtiment (couverture, charpente et flèche), telles qu'elles sont décrites dans les documents qui ont été fournis aux experts de la mission, permettront de garantir la restauration de la VUE, endommagée par l'incendie du 15 avril 2019.
- La restauration de la charpente en bois et du revêtement en plomb, à l'identique tant au niveau des matériaux utilisés que du mode de construction, garantit la continuité de l'artisanat encore existant et crée des opportunités d'intégrer une jeune génération par un processus d'apprentissage.
- Le choix du plomb comme matériau de couverture des toits et de la flèche se justifie d'un point de vue architectural, historique et technique. La question se pose de savoir comment, d'un point de vue écologique, le choix du plomb peut être argumenté et communiqué dans le cadre de la controverse actuelle sur ce sujet.

Recommandations :

- Cette mission s'étant limitée à examiner la proposition de restauration et reconstruction de l'ensemble de la toiture et de la flèche, l'ensemble des informations techniques relatives à la restauration de la façade doivent être communiquées au Comité du patrimoine mondial avant le début des travaux.
- Un calendrier clair des travaux prévus pour effectuer la reconstruction et la restauration des toits, et la restauration des façades et des intérieurs doit être communiqué au Comité du patrimoine mondial. Il est particulièrement recommandé que ce calendrier identifie les moments où certaines décisions clés doivent être prises concernant les options de restauration et qui doit être impliqué dans ces décisions.
- Le choix d'utiliser du plomb pour l'ensemble de la toiture de la cathédrale nécessite un raisonnement et une communication clairs concernant son impact écologique.
- Maintenant que l'enlèvement des débris est terminé, le nettoyage de la maçonnerie intérieure a commencé. Le suivi de la restauration de l'intérieur ne fait pas partie de cette mission. Les options de techniques de nettoyage et les décisions concernant le résultat escompté ainsi que le cadre historique de référence et les éventuelles découvertes spécifiques doivent être soumises au Comité du patrimoine mondial avant de commencer la mise en œuvre.

Articulation du programme d'aménagement des abords de la cathédrale et celui de l'aménagement liturgique, intégrant la question de l'accueil des visiteurs et des fidèles, avec le projet de restauration de l'édifice, dans le respect de la VUE du bien inscrit.

Le projet d'aménagement des abords de la cathédrale Notre-Dame découle de la délibération de la Ville de Paris n° 2022 SG 20 concrétisée par le document Projet d'aménagement des abords de la Cathédrale Notre-Dame (Paris Centre). Son périmètre comprend, le parvis de Notre-Dame et ses espaces souterrains dont la crypte archéologique et deux niveaux de parking, les squares Jean XXIII et de l'Île-de-France jusqu'au pont de l'Île de la Cité, les niveaux supérieurs et inférieurs des quais de Seine, les rues adjacentes, rue du Cloître Notre-Dame, rue de la Cité, quai de l'Archevêché.



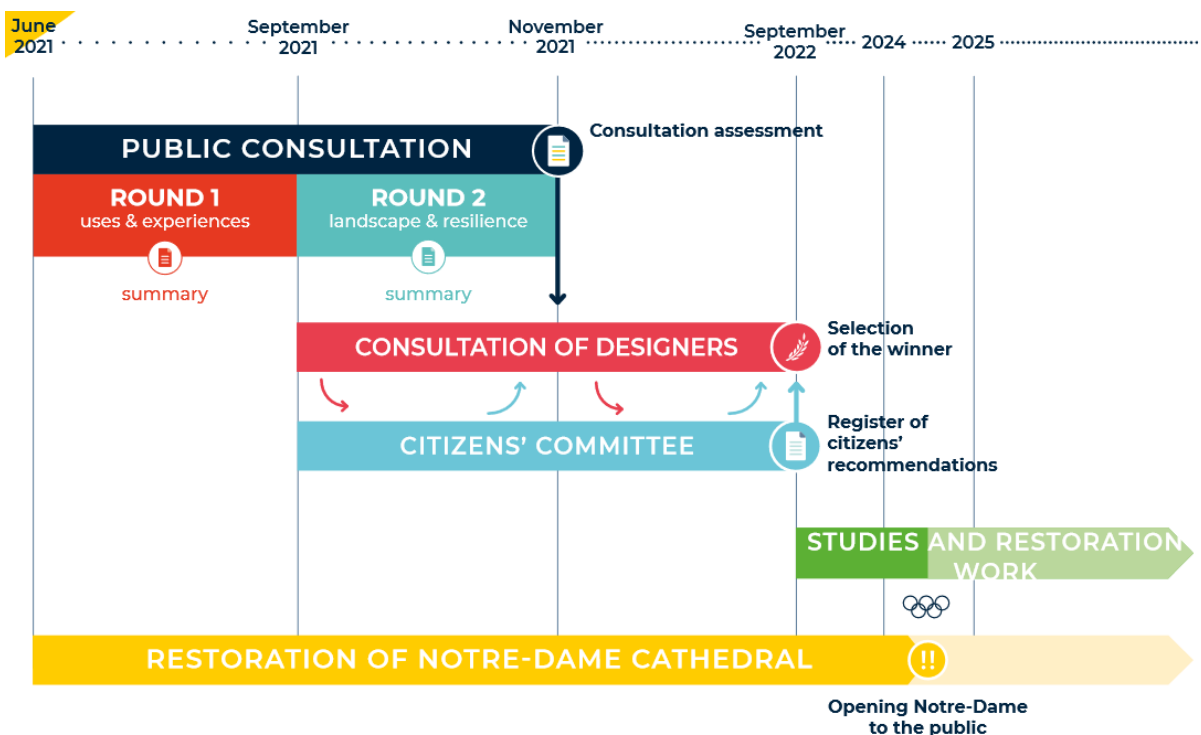
La carte montre la zone couverte par le projet Paris Idée, lancé en 2019.

Comme exprimé dans Paris Idée, le projet a quatre objectifs :

- préserver et révéler les richesses historiques, patrimoniales et paysagères du site de Notre-Dame ;
- diversifier ses usages, dans le temps et dans l'espace ;
- offrir un accueil fluide et des parcours agréables et sécurisés pour tous (touristes, riverains, travailleurs, Parisiens, fidèles, etc.) ;
- améliorer la qualité environnementale du site.

Le projet comporte deux volets principaux : un dialogue compétitif impliquant des équipes de concepteurs internationaux et un exercice de consultation publique. Le jury du concours comprend le ministère de la Culture, le diocèse et des représentants de l'intérêt public. Les deux volets sont menés en parallèle. La date prévue pour le résultat du concours est juin-septembre 2022, après quoi les autorités de la ville se concentreront sur les questions de passation des marchés et de mise en œuvre.

Le calendrier général du projet est présenté dans le diagramme ci-dessous. L'équipe de la mission n'a pas été informée d'un calendrier définitif pour la mise en œuvre des propositions issues du processus, bien que la date de 2030 ait été indiquée au cours de la discussion.



Les développements liturgiques résultent de la volonté des autorités diocésaines d'améliorer la capacité de la cathédrale à répondre aux exigences liturgiques et d'améliorer l'expérience des fidèles et des visiteurs de la cathédrale. Les propositions ont été exposées dans le document *Projet du diocèse de Paris pour la cathédrale Notre-Dame*. Parmi les principales propositions, citons l'amélioration de l'éclairage des chapelles latérales, le réaménagement du mobilier, le déplacement de certaines œuvres d'art et le changement de l'accès à la cathédrale, qui passe d'une porte d'entrée sur le côté de la nef au portail principal ouest.

Les propositions ont été examinées par la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture. La documentation fournie à l'équipe de la mission comprenait à la fois le rapport du diocèse et la réponse de la Commission exprimée dans les rapports « *Relevé des conclusions de la séance du 9 décembre 2021* », et « *Relevé des conclusions de la séance du 10 février 2022* ». L'équipe de la mission a été informée par les représentants du diocèse que ces rapports avaient entraîné une certaine modification de ses propositions. Le résultat n'a pas été présenté dans son intégralité.

Il est à noter que la gestion des visiteurs de la cathédrale a été entre les mains de deux organismes, le diocèse et le Centre des monuments nationaux. Le premier a contrôlé les visites de l'intérieur de la cathédrale tandis que les visites sous le contrôle du Centre ont été limitées aux tours. Bien que des changements soient envisagés dans la manière dont le mouvement des visiteurs sera géré à l'avenir, toutes les implications n'étaient pas évidentes au moment de la mission.

L'équipe de la mission était consciente du consensus entre les différents intérêts impliqués dans le projet, à savoir que les attributs matériels et immatériels de la cathédrale et de son enceinte doivent être respectés dans les développements en cours, et de l'engagement de toutes les parties à dialoguer pour résoudre les complexités qui se présentent de manière à respecter ces attributs.

Certaines questions se posent qui peuvent affecter, dans une plus ou moins grande mesure, les fonctions de la cathédrale, en ce qui concerne le rétablissement de son rôle symbolique et culturel antérieur et en ce qui concerne son avenir envisagé.

En ce qui concerne le projet d'aménagement des abords de la cathédrale, la nature et la portée de l'intervention restent à établir. Si les améliorations prévues pour le musée archéologique sont considérées comme souhaitables par toutes les parties, dans une perspective à court terme, le rôle d'une installation souterraine reconstituée n'est pas encore totalement déterminé. Dans la mesure où l'équipe de mission a pu envisager la question, les autorités diocésaines souhaitent utiliser le potentiel à la fois pour améliorer l'expérience du visiteur et pour aider à la gestion du nombre de visiteurs. La manière dont cela sera fait reste à déterminer. Du point de vue de la ville, le parvis joue de multiples rôles : son utilisation occasionnelle à des fins cérémonielles ou liturgiques, son caractère d'espace ouvert important sur la rive du fleuve, sa relation avec la crypte archéologique et son importance en tant que point d'arrêt pour les visiteurs de ce quartier de la ville et de la cathédrale. Les potentialités de la zone souterraine incluent la possibilité d'une ouverture sur le fleuve. L'ampleur du projet met en jeu de nouvelles visions concernant le rôle futur de l'enceinte de la cathédrale, qui comprendra l'intégration des bâtiments et des jardins à l'est et au sud.

Au cours des discussions avec les différentes parties, l'équipe de la mission a été informée de l'existence des visions à plus long terme pour l'enceinte de la cathédrale, qui impliquent la prise en compte de la fonction de l'Île de la Cité dans son ensemble au sein de la ville, et qui pourraient aborder l'utilisation future de bâtiments importants situés à proximité, tels que l'Hôtel Dieu et le Palais de Justice.

Les échéances des principaux développements à court terme se chevauchent mais ne sont pas précisément alignées. Les autorités diocésaines s'attendent à ce que l'ouverture prévue de la cathédrale en 2024 ne soit pas compromise par la poursuite des travaux au point qu'il soit nécessaire de la fermer au public. Les travaux de restauration de la cathédrale se poursuivront pendant une période considérable au-delà de 2024. Les autorités de la ville de Paris envisagent actuellement que les travaux découlant du dialogue créatif commenceront en 2025 et se poursuivront pendant un certain temps dans le futur.

Conclusions :

À la lumière de la documentation fournie, des présentations faites et de la visite du chantier de reconstruction, et compte tenu de l'engagement des différentes instances à l'égard des sensibilités et des collaborations nécessaires, l'équipe de mission conclut que :

- les questions qui se posent concernant le projet de développement autour de la cathédrale et celles du développement liturgique, leur intégration avec la question de l'accueil des visiteurs et des fidèles, et leur articulation avec le projet de restauration du bâtiment, peuvent être résolues dans les modalités de mise en œuvre, sans compromettre les attributs qui fondent la VUE du bien ;
- ce résultat résultera de l'articulation de mesures à une succession d'échelles, depuis l'enceinte immédiate de la cathédrale jusqu'au bien dans son ensemble.

Recommandations :

- Le résultat du dialogue créatif concernant le réaménagement du parvis et des abords de la cathédrale devrait être communiqué au Comité du Patrimoine mondial dans les meilleurs délais.
- Tout en respectant l'autonomie du processus, l'équipe de la mission recommande une approche minimaliste qui ne diminue pas la relation essentielle du parvis avec la cathédrale et n'a pas d'impact négatif sur le caractère de paysage urbain des environs de la cathédrale. La relation de la cathédrale et de son cadre avec le paysage fluvial doit être conservée. L'attention est attirée sur le paragraphe relatif à l'authenticité dans la

déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle (réf. Adoption de la déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle par le Comité du Patrimoine mondial, Cracovie 2-12 juillet 2017 : WHC. 17/42.COM/8F p21). La Déclaration observe que l'architecture de la loi et de la réglementation assure la protection nécessaire du bien. L'équipe de la mission souligne la nécessité d'un plan de gestion pour le bien « Paris, rives de la Seine », tout en reconnaissant les systèmes en place et la complexité de la tâche.

- En conséquence, l'équipe de la mission recommande l'élaboration de plans de gestion provisoires spécifiques à chaque élément du bien, en commençant par la cathédrale et la zone l'entourant, ensuite par un plan pour l'Île de la Cité, lequel pourra être suivi d'un plan de gestion global pour l'ensemble du bien.
- Un plan de gestion des usages publics des abords de la cathédrale à partir de 2024, en attendant l'achèvement des travaux de restauration de l'édifice, doit être articulé dès que possible et communiqué au Comité du Patrimoine mondial.
- Le phasage des travaux sur le parvis devrait être intégré aux mesures de gestion des visiteurs de la cathédrale.

Mise à profit du chantier de restauration de la cathédrale pour améliorer la prévention des risques face à tout nouveau sinistre, dans le respect des exigences patrimoniales.

Comme décrit dans la partie introductive, le thème de la sécurité et de la prévention de risques pour la cathédrale et ses abords est celui sur lequel l'équipe de la mission a reçu le moins de documents préalables. C'est aussi le sujet qui n'a pas fait l'objet d'une présentation spécifique au cours de la mission.

Pendant la visite au chantier de Notre-Dame, la mission a pu apprécier les protocoles établis et les strictes mesures prises pendant les travaux de stabilisation, conservation et restauration, avec des mesures exceptionnelles pour faire face à la contamination due au plomb.

La question de la prévention de risques pour le futur de la cathédrale est cependant une question qui doit faire l'objet d'une étude approfondie. Après l'incendie du 15 avril 2019, le risque de feu est clairement présent dans la planification pour de futures mesures de prévention, mais d'autres risques sont également envisagés, notamment la possibilité d'attaques directes ou d'actes de malveillance, qui sont conçus dans des plans de sécurité plus amples de la Ville de Paris. Les risques liés à l'eau (en particulier les fuites de tuyaux) devront également être contemplés dans le nouveau plan de prévention.

De nombreuses leçons ont déjà été retenues après l'incendie de 2019, même si elles n'étaient pas entièrement explicites dans les documents reçus en préparation de la mission. Toutefois, elles ont été présentées et discutées lors des différentes réunions, et il existe également un document, le « *Plan d'action - sécurité cathédrales* », qui montre de manière très détaillée les recommandations pour la prévention de risques de l'incendie.

L'incendie a également permis de mieux comprendre l'importance des matériaux et des techniques constructives utilisés pour la cathédrale, ainsi que de comprendre leur possible réaction face à différents types de sinistres. Dans le cas de Notre-Dame, un exemple clair se trouve dans la couche de plâtre et de mortier utilisée sur l'extrados des voûtes, qui a joué un rôle fondamental pour limiter les effets de l'incendie dans la structure. Les plans de prévention devront donc également inclure l'utilisation de matériaux traditionnels au cours du projet de conservation qui permettent de diminuer les menaces.

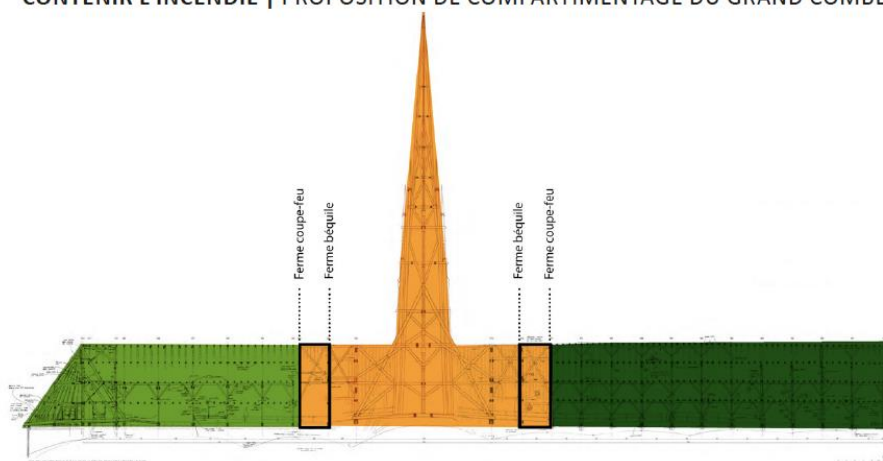
Dans tout plan de prévention, le premier point consiste à assurer les conditions de sécurité du public et du personnel (en particulier face à un risque d'incendie, mais aussi au risque de panique). Le plan utilisé pour évacuer les visiteurs de Notre-Dame a bien fonctionné, et heureusement il n'y a pas eu d'accidents. Toutefois, peu de détails ont été mentionnés sur les mesures existantes ; le plan de prévention existant avant l'incendie de 2019 n'a pas été partagé avec les membres de la mission.

Pour la prévention d'incendie, le dossier « *Étude de diagnostic à la suite de l'incendie du 15 avril 2019. Le grand comble et la flèche* » contenant les propositions d'intervention pour la cathédrale, ainsi que les discussions pendant la mission ont mis en évidence que les études se trouvent toujours en cours, mais il existe déjà plusieurs propositions, qui incluent des mesures de défense passives et actives.

Pour les mesures de défense passive, les points suivants sont considérés :

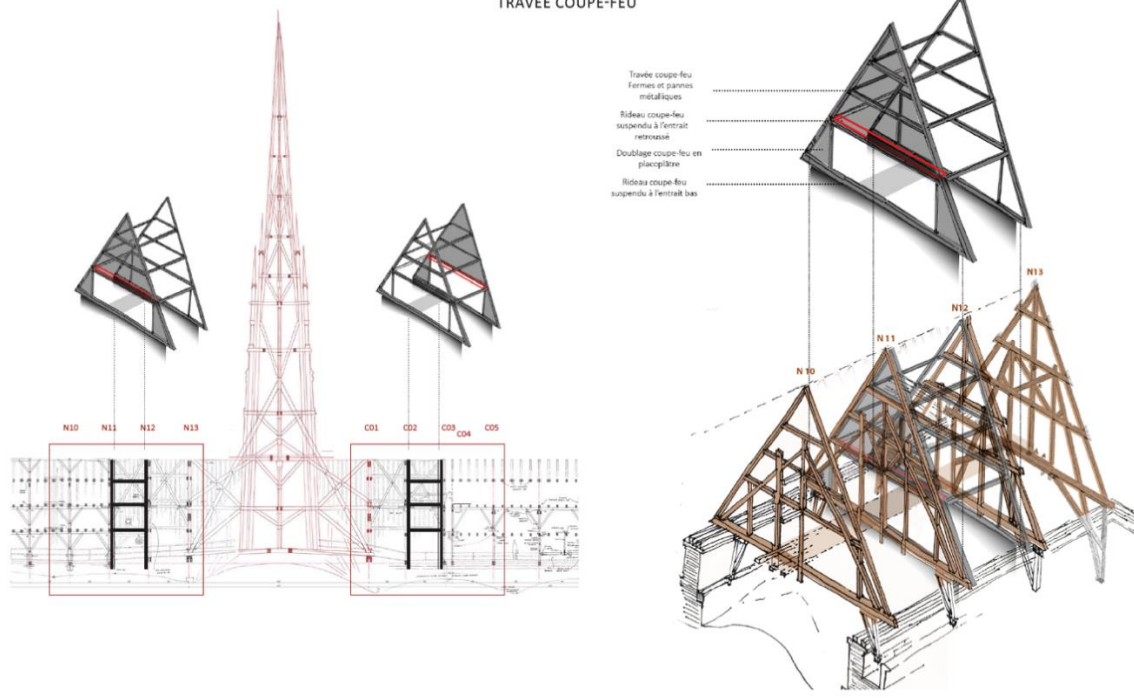
- Détecteurs et alarmes
 - Limiter l'utilisation de réseaux électriques ; lorsque ceux-ci seront nécessaires, les réseaux seront sécurisés, en les installant dans des espaces protégés et encloués.
 - Détecteurs de fumée (leur nombre et emplacement n'est pas encore spécifié, mais il devra inclure les combles, ainsi que d'autres espaces ou éléments importants, tels que la sacristie, le trésor, l'orgue et les locaux de stockage de matériaux).
 - Accès pour sapeurs-pompiers – de nouveaux locaux pour les sapeurs-pompiers sont prévus dans les combles, avec deux locaux sécurisés coupe-feu de chaque côté du transept ; une passerelle de circulation est également indiquée sur les plans, pour améliorer la capacité d'action, mais dont les détails ne sont pas décrits.
- Fermes coupe-feu dans trois secteurs de la charpente (nef / transept et flèche / chœur)
 - Une des propositions inclut le placement de secteurs coupe-feu, avec des fermes et des pannes métalliques, additionnées de rideaux coupe-feu ; l'autre consisterait à utiliser un voligeage en bois brûlé.

CONTENIR L'INCENDIE | PROPOSITION DE COMPARTIMENTAGE DU GRAND COMBLE



Proposition de division du comble pour contenir tout incendie (Image provenant de l'*Étude de diagnostic à la suite de l'incendie du 15 avril 2019. Le grand comble et la flèche*)

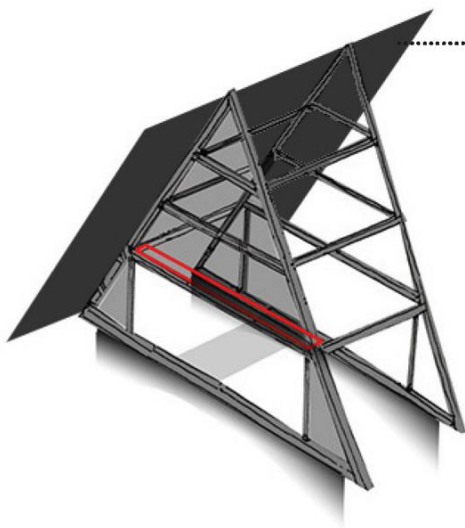
TRAVÉE COUPE-FEU



75 - CATHEDRALE NOTRE-DAME DE PARIS
 ETUDE DE DIAGNOSTIC à la suite de l'incendie du 15 avril 2019
 Ph. VILLENEUVE - R. FROMONT - P. PRUNET
 ARCHITECTES EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES
 Mars 2021
 SIC-2

Travées coupe-feu en métal
 « Étude de diagnostic à la suite de l'incendie du 15 avril 2019. Le grand comble et la flèche »

VOLIGEAGE EN BOIS BRÛLÉ



- Bois naturel (résineux ou feuillu) n'ayant reçu aucun traitement chimique
- Résistant au feu
- Résistant aux attaques d'insectes xylophages
- Hydrophobe

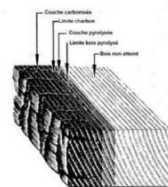


Figure 13 _ Zones de dégradation dans une coupe de bois pour des températures élevées



75 - CATHEDRALE NOTRE-DAME DE PARIS
 ETUDE DE DIAGNOSTIC à la suite de l'incendie du 15 avril 2019
 Ph. VILLENEUVE - R. FROMONT - P. PRUNET
 ARCHITECTES EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES
 Mars 2021
 SIC-4

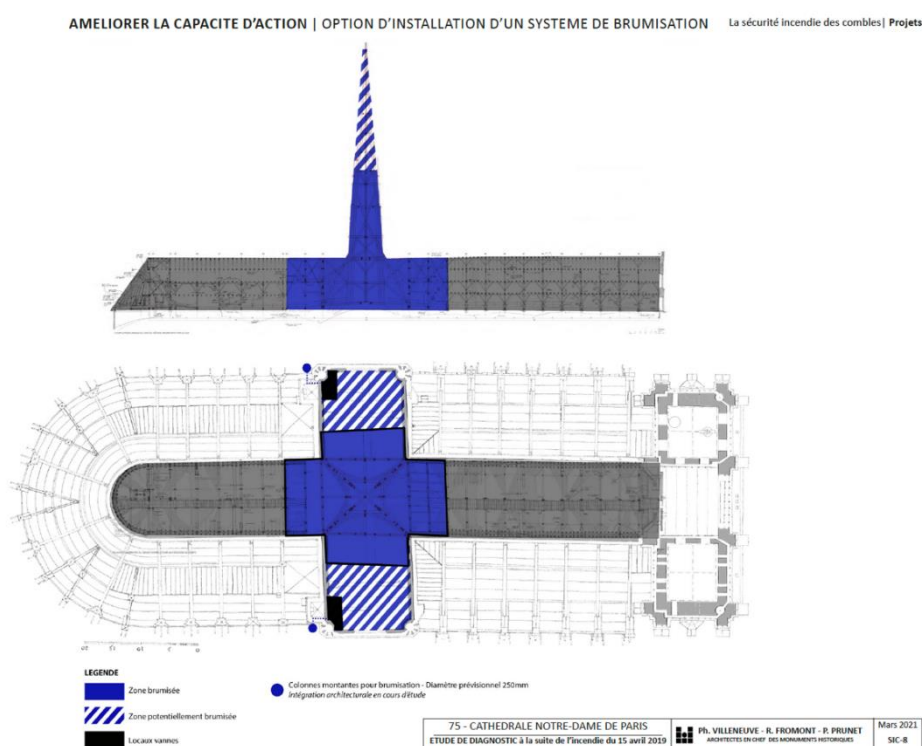
Voligeage en bois brûlé

« Étude de diagnostic à la suite de l'incendie du 15 avril 2019. Le grand comble et la flèche »

- Placement de trois paratonnerres à dispositif d'amorçage, qui remplaceront ceux qui étaient placés sur la couverture du grand comble et qui ont disparu. Leur localisation est précisée dans le document : le premier au sommet de la nouvelle croix du chevet, et les deux autres au revers des pignons des bras de transept (sur des mâts inox, peints ton pierre). Le sommet de la flèche sera également équipé d'une pointe captratrice. Les systèmes de terre précédents pourront être réutilisés.

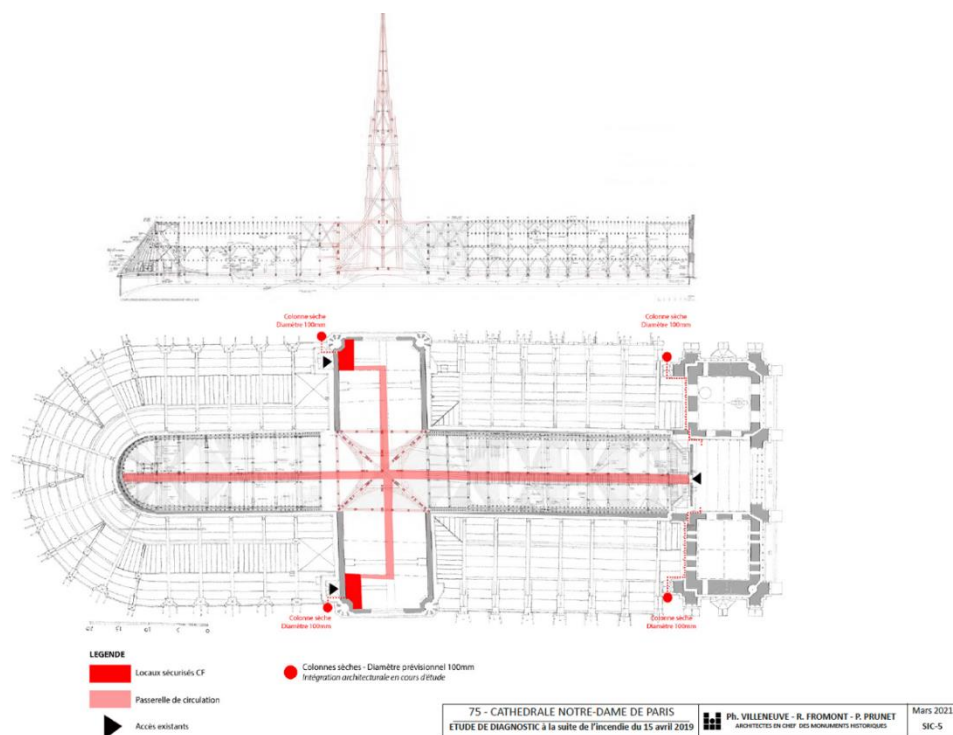
Les mesures de défense active considèrent :

- Un système de brumisation des locaux, avec suppresseurs. Selon les plans, la zone brumisée serait essentiellement dans le transept. La manière d'activer ce système n'est pas décrite dans le document.



Proposition de zones de brumisation (Image provenant de l'Étude de diagnostic à la suite de l'incendie du 15 avril 2019. Le grand comble et la flèche)

- Colonnes sèches permettant une double alimentation d'eau au Nord et au Sud (avec un total de quatre colonnes, deux à côté de chaque tour, et les deux autres dans le transept).



Proposition de localisation des locaux sécurisés, des colonnes sèches et des passerelles de circulation (Image provenant de l'Étude de diagnostic à la suite de l'incendie du 15 avril 2019. Le grand comble et la flèche)

- Un poste de commandement du Système de Sécurité Incendie (SSI) décrit comme complet, simple et robuste, sera localisé dans le presbytère, sous la responsabilité de l'État. Ce système permettra une détection fine des sous-espaces de la Cathédrale. Le système pourra être complété, au pied de la flèche, par des caméras thermiques.

Comme indiqué ci-dessus, les propositions pour la prévention de risques se trouvent toujours en cours d'étude, et il est donc difficile à ce point d'émettre une opinion sur les propositions, qui semblent cependant logiques.

Conclusions :

Il y aurait plusieurs points à considérer, qui seront sans doute déjà compris dans les études en cours, et dont plusieurs font écho au « *Plan d'action - sécurité cathédrales* », mais qui n'ont pas été mentionnés pendant la mission. Ils sont ci-après présentés sous forme de liste non exhaustive :

- Assurer une bonne communication avec tous les acteurs liés au fonctionnement de la cathédrale et de ses abords.
- Établir une chaîne de commandement claire – avec les personnes responsables pour les différentes phases du plan de prévention et de gestion clairement identifiées (et en informer les différentes instances liées à la cathédrale, au niveau de la ville et du Diocèse).
- Vérifier le plan de sécurité pour les personnes aussi bien à l'intérieur de la cathédrale que dans les tours, et notamment avec les nouveaux parcours proposés (entrée par la tour nord, et nouvelle sortie de la tour sud vers l'intérieur de la cathédrale).
- Vérifier les accès des services de sécurité (en lien avec le projet du parvis et des alentours).
- Garantir la possibilité d'éclairage de secours.

- Information – fourniture de plans et d'informations techniques pour les équipes de sauvetage. Etablir un nouvel inventaire des biens (en considérant la possible modification du parcours liturgique), incluant les priorités en cas de désastre, destiné aux sapeurs-pompiers.
- Localiser les systèmes électriques (avec des plans) et relocaliser les systèmes électriques se trouvant dans les routes d'accès ou d'évacuation).
- Identifier de possibles zones de la structure de la cathédrale qui puissent être fragilisées par l'incendie ; fournir ces informations aux sapeurs-pompiers.
- Vérifier l'accès à l'intérieur de la cathédrale en cas de sinistre, en particulier pendant la nuit (accès aux clés de zones fermées).
- Renforcer la formation – et le renforcement des capacités de manière régulière, et en particulier lors de l'arrivée de nouveau personnel.
- Effectuer des exercices de simulation / d'entraînement – avec de possibles modélisations de feux (et autres sinistres possibles) – réaliser des évaluations après les simulations, ainsi que les modifications nécessaires avec les retours d'expériences ; il s'agira d'exercices où devra participer le personnel du ministère de la Culture, le clergé et les services publics liés à la protection civile et les sapeurs-pompiers.
- Planifier l'entretien et des tests périodiques – colonnes sèches, détecteurs de fumée, systèmes coupe-feu, alarmes, paratonnerres, caméras thermiques, et tout autre système utilisé dans la cathédrale.
- Planifier l'entretien et la vérification du système électrique de manière périodique (vérifier l'utilisation correcte de tous les systèmes et changer les installations obsolètes).
- Assurer l'établissement de mesures et contrôles additionnels lors de projets de réparations ou de restauration, ou lors d'évènements qui modifient les conditions normales de fonctionnement de la cathédrale (en particulier les travaux par points chauds - soudures ou autres).
- Assurer un système de vérification de toute intervention dans la cathédrale (en particulier du système électrique).
- Effectuer un nettoyage régulier des combles, ainsi que des inspections.
- Assurer l'installation d'organes de coupure de l'eau.
- Vérifier les dispositifs d'évacuation (ou leur possibilité) de l'eau utilisée en cas d'incendie.
- Identifier les zones de stockage de matériaux. Assurer leur vérification périodique pour éviter l'accumulation de matériaux potentiellement dangereux.
- Assurer que le système de commandement soit compréhensible aux personnes liées au plan de sécurité, afin de garantir une action de réponse immédiate et effective.

Recommandations :

- Il sera important de communiquer au Centre du Patrimoine Mondial, une fois les études achevées, le nouveau plan de prévention et de gestion des risques pour Notre-Dame, afin de pouvoir vérifier que les éléments nécessaires soient tous considérés, dans le respect des exigences patrimoniales.
- Le plan de gestion de risques devra faire partie du plan de gestion plus ample pour le bien « Paris, rives de la Seine ».

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les modalités de mise en œuvre de la restauration de l'extérieur de la cathédrale ainsi que les projets liés à l'aménagement liturgique et de ses abords tels qu'ils ont été présentés à l'équipe de mission dans les documents, les présentations et lors de la visite et analysés dans leur complexité, sont compatibles avec la VUE et ses attributs, rétablissant la cathédrale comme un des chefs d'œuvre architectural gothique majeur au sein du bien du patrimoine mondial « Paris, rives de la Seine ».

Les experts qui ont participé à la mission tiennent à souligner que l'Etat partie mène le projet de restauration de la cathédrale de façon exemplaire, ce pourquoi il doit être félicité. Ce faisant, les experts de la mission formulent un certain nombre de recommandations, sachant que les travaux se poursuivent et que plusieurs décisions importantes restent encore à être prises.

Question 1 : Comment le projet de restauration de l'extérieur de l'édifice s'intègre dans le bien inscrit, en restaurant sa VUE, affecté par l'incendie du 15/04/2019 ?

Les deux projets principaux qui déterminent actuellement la restauration de l'extérieur de Notre-Dame sont la reconstruction de la couverture complète en plomb et la reconstruction de la flèche. Une quantité suffisante d'informations est disponible afin d'effectuer les travaux selon les techniques d'exécution originales, en utilisant les mêmes matériaux que ceux utilisés pour la construction de la cathédrale et le savoir-faire artisanal nécessaire à la restauration à l'identique de la cathédrale.

Conclusions :

- Les options de restauration proposées pour l'extérieur du bâtiment (couverture, charpente et flèche), telles qu'elles sont décrites dans les documents fournis par l'Etat partie, permettront de garantir la restauration de la VUE, endommagée par l'incendie du 15 avril 2019.
- La reconstruction de la charpente en bois et du revêtement en plomb, à l'identique tant au niveau des matériaux utilisés que du mode de construction, garantit la continuité de l'artisanat encore existant et crée des opportunités d'intégrer une jeune génération par un processus d'apprentissage.
- Le choix du plomb comme matériau de couverture des toits et de la flèche se justifie d'un point de vue architectural, historique et technique. La question se pose de savoir comment, d'un point de vue écologique, le choix du plomb peut être argumenté et communiqué dans le cadre de la controverse actuelle sur ce sujet.

Recommandations :

- Cette mission s'étant limitée à examiner la proposition de restauration et reconstruction de l'ensemble de la toiture et de la flèche, les informations techniques relatives à la restauration de la façade doivent être communiquées au Comité du patrimoine mondial avant le début des travaux.
- Un calendrier clair des travaux prévus pour effectuer la reconstruction et restauration des toits, et la restauration des façades et des intérieurs doit être communiqué au Comité du patrimoine mondial. Il est particulièrement recommandé que ce calendrier identifie les moments où certaines décisions clés doivent être prises concernant les options de restauration et qui doit être impliqué dans ces décisions.
- Le choix d'utiliser du plomb pour l'ensemble de la toiture de la cathédrale nécessite un raisonnement et une communication clairs concernant son impact écologique.

- Maintenant que l'enlèvement des débris est terminé, le nettoyage de la maçonnerie intérieure a commencé. Le suivi de la restauration de l'intérieur ne fait pas partie de cette mission. Les options de techniques de nettoyage et les décisions concernant le résultat escompté (quel sera le cadre historique de référence et y a-t-il des découvertes spécifiques à signaler ?) doivent être soumises au Comité du patrimoine mondial avant de commencer la mise en œuvre.

Question 2 : Comment le programme d'aménagement des abords de la cathédrale et celui de l'aménagement liturgique, intégrant la question de l'accueil des visiteurs et des fidèles, s'articulent avec le projet de restauration de l'édifice, dans le respect de la VUE du bien inscrit ?

Le projet d'aménagement des abords de la cathédrale Notre-Dame comporte deux volets principaux, un dialogue compétitif impliquant des équipes de concepteurs internationaux et un exercice de consultation publique. Le projet de l'aménagement liturgique de la cathédrale prévoit l'amélioration de la capacité de la cathédrale à répondre aux exigences liturgiques et l'expérience de ses fidèles et visiteurs.

Conclusions :

- Les questions qui se posent concernant le projet de développement autour de la cathédrale et celles du développement liturgique, leur intégration avec la question de l'accueil des visiteurs et des fidèles, et leur articulation avec le projet de restauration du bâtiment, peuvent être résolues dans les modalités de mise en œuvre, sans compromettre les attributs qui fondent la VUE du bien ;
- Ce résultat résultera de l'articulation de mesures à une succession d'échelles, depuis l'enceinte immédiate de la cathédrale jusqu'au bien dans son ensemble.

Recommandations :

- Le résultat du dialogue créatif concernant le réaménagement du parvis et des abords de la cathédrale devrait être communiqué au Comité du Patrimoine mondial dans les meilleurs délais.
- Tout en respectant l'autonomie du processus, l'équipe de la mission recommande une approche minimaliste qui ne diminue pas la relation essentielle du parvis avec la cathédrale et n'a pas d'impact négatif sur le caractère de paysage urbain des environs de la cathédrale. La relation de la cathédrale et de son cadre avec le paysage fluvial doit être conservée.
- L'attention est attirée sur le paragraphe relatif à l'authenticité dans la déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle (réf. Adoption de la déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle par le Comité du Patrimoine mondial, Cracovie 2-12 juillet 2017 : WHC. 17/42.COM/8F p21). La Déclaration observe que l'architecture de la loi et de la réglementation assure la protection nécessaire du bien. L'équipe de la mission souligne la nécessité d'un plan de gestion pour le bien « Paris, rives de la Seine », tout en reconnaissant les systèmes en place et la complexité de la tâche.
- En conséquence, l'équipe de la mission recommande l'élaboration de plans de gestion provisoires spécifiques à chaque élément important du bien, en commençant par la cathédrale et la zone l'entourant, ensuite par un plan pour l'Île de la Cité, lequel pourra être suivi d'un plan de gestion global pour l'ensemble du bien.
- Un plan de gestion des usages publics des abords de la cathédrale à partir de 2024, en attendant l'achèvement des travaux de restauration de l'édifice, doit être articulé dès que possible et communiqué au Comité du Patrimoine mondial.
- Le phasage des travaux sur le parvis devrait être intégré aux mesures de gestion des visiteurs de la cathédrale.

Question 3 : Comment mettre à profit le chantier de restauration de la cathédrale pour améliorer la prévention des risques face à tout nouveau sinistre, dans le respect des exigences patrimoniales.

Dans l'optique de la conservation de la VUE de la cathédrale sur le long terme, la question de la prévention de risques doit faire l'objet d'une étude approfondie. Il y aurait plusieurs points à considérer, qui seront sans doute déjà compris dans les études en cours, et dont plusieurs font écho au « *Plan d'action - sécurité cathédrales* », mais qui n'ont pas été mentionnés pendant la mission. Ils sont présentés à continuation, sous forme de liste non exhaustive.

Conclusions :

- Assurer une bonne communication avec tous les acteurs liés au fonctionnement de la cathédrale et de ses abords.
- Établir une chaîne de commandement claire – avec les personnes responsables pour les différentes phases du plan de prévention et de gestion clairement identifiées (et en informer les différentes instances liées à la cathédrale, au niveau de la ville et du Diocèse).
- Vérifier le plan de sécurité pour les personnes aussi bien à l'intérieur de la cathédrale que dans les tours, et notamment avec les nouveaux parcours proposés (entrée par la tour nord, et nouvelle sortie de la tour sud vers l'intérieur de la cathédrale).
- Vérifier les accès des services de sécurité (en lien avec le projet du parvis et des alentours).
- Garantir la possibilité d'éclairage de secours.
- Information – fourniture de plans et d'informations techniques pour les équipes de sauvetage. Etablir un nouvel inventaire des biens (en considérant la possible modification du parcours liturgique), incluant les priorités en cas de désastre, destiné aux sapeurs-pompiers.
- Localiser les systèmes électriques (avec des plans) et relocaliser les systèmes électriques se trouvant dans les routes d'accès ou d'évacuation).
- Identifier de possibles zones de la structure de la cathédrale qui puissent être fragilisées par l'incendie ; fournir ces informations aux sapeurs-pompiers.
- Vérifier l'accès à l'intérieur de la cathédrale en cas de sinistre, en particulier pendant la nuit (accès aux clés de zones fermées).
- Renforcer la formation – et le renforcement des capacités de manière régulière, et en particulier lors de l'arrivée de nouveau personnel.
- Effectuer des exercices de simulation / d'entraînement – avec de possibles modélisations de feux (et autres sinistres possibles) – réaliser des évaluations après les simulations, ainsi que les modifications nécessaires avec les retours d'expériences ; il s'agira d'exercices où devra participer le personnel du ministère de la Culture, le clergé et les services publics liés à la protection civile et les sapeurs-pompiers.
- Planifier l'entretien et des tests périodiques – colonnes sèches, détecteurs de fumée, systèmes coupe-feu, alarmes, paratonnerres, caméras thermiques, et tout autre système utilisé dans la cathédrale.
- Planifier l'entretien et la vérification du système électrique de manière périodique (vérifier l'utilisation correcte de tous les systèmes et changer les installations obsolètes).
- Assurer l'établissement de mesures et contrôles additionnels lors de projets de réparations ou de restauration, ou lors d'évènements qui modifient les conditions normales de fonctionnement de la cathédrale (en particulier les travaux par points chauds - soudures ou autres).

- Assurer un système de vérification de toute intervention dans la cathédrale (en particulier du système électrique).
- Effectuer un nettoyage régulier des combles, ainsi que des inspections.
- Assurer l'installation d'organes de coupure de l'eau.
- Vérifier les dispositifs d'évacuation (ou leur possibilité) de l'eau utilisée en cas d'incendie.
- Identifier les zones de stockage de matériaux. Assurer leur vérification périodique pour éviter l'accumulation de matériaux potentiellement dangereux.
- Assurer que le système de commandement soit compréhensible aux personnes liées au plan de sécurité, afin de garantir une action de réponse immédiate et effective.

Recommandations :

- Il sera important de communiquer au Centre du Patrimoine Mondial, une fois les études finies, le nouveau plan de prévention et de gestion des risques pour Notre-Dame, afin de pouvoir vérifier que les éléments nécessaires soient considérés, dans le respect des exigences patrimoniales.
- Le plan de gestion de risques devra faire partie du plan de gestion plus ample pour le bien « Paris, rives de la Seine ».

ANNEXES

- I. Programme de la mission
- II. Liste des participants
- III. Termes de référence
- IV. Décisions du comité
- V. Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle du bien
- VI. Liste des documents envoyés en préparation de la mission
- VII. Schéma des acteurs impliqués dans la restauration de Notre-Dame de Paris

Annexe I : Programme de la mission de conseil

Centre du patrimoine mondial – ICOMOS - ICCROM

Cathédrale Notre-Dame de Paris

Au titre du bien « Paris, rives de la Seine » inscrit au patrimoine mondial

28 et 29 mars 2022

Composition de la délégation

- M. Lazare Eloundou, directeur du Centre du patrimoine mondial, UNESCO
- Mme Maria Liouliou, spécialiste du programme associée Unité Europe et Amérique du Nord, Centre du patrimoine mondial, UNESCO
- Mme Barbara Van der Wee, experte pour l'ICOMOS
- M. Loughlin Kealy, expert pour l'ICOMOS
- Mme Valérie Magar, experte pour l'ICCROM

Lundi 28 mars 2022

10h00-10h30 | Accueil des délégués au ministère de la Culture

Ministère de la Culture, 182 rue Saint-Honoré, 75001 Paris (salle Malraux, rez de chaussée)

10h30-12h30 | **Réunion d'ouverture et présentation des différentes institutions responsables de la restauration de la cathédrale et du réaménagement de son parvis**

En présence de :

- M. Jean-François Hebert, directeur général des patrimoines et de l'architecture
- M. Emmanuel Étienne, chef du service du patrimoine
- M. Bruno Favel, chef de la mission Patrimoine mondial
- Mme Isabelle Chave, sous-directrice des monuments historiques et des sites patrimoniaux
- M. Laurent Roturier, directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France
- Mme Irène Basilis, directrice des affaires culturelles de la Ville de Paris
- M. Jean-François Mangin, chef du projet Notre-Dame, Ville de Paris
- Mme Quitterie Delègue, cheffe du bureau de la conservation des monuments historiques immeubles, ministère de la Culture
- M. Antoine-Marie Préaut, conservateur régional des monuments historiques, direction régionale des affaires culturelles d'Île de France
- M. François Terrasson, chargé de mission Patrimoine mondial, bureau des sites patrimoniaux et du patrimoine mondial, ministère de la Culture
- M. Béatrice Boisson Saint-Martin, cheffe du pôle Patrimoine mondial et conventions patrimoniales, mission Patrimoine mondial, ministère de la Culture
- Mme Nathalie Gillès de Pélichy, responsable de la coordination CRMH, DRAC Île de France

12h45 | **Déjeuner à l'invitation de la Direction générale des patrimoines et de l'architecture**

Restaurant « Le Thermidor », 170 rue Saint Honoré, 75001 Paris

14h30-16h30 | Le projet d'aménagement du parvis de la cathédrale Notre-Dame
Hôtel-de-ville, 5 rue Lobau, 75004 Paris (salle précisée sur place)

En présence de :

- M. Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture et du Grand Paris
- Mme Marie Villette, Secrétaire générale de la Ville de Paris
- M. Jean-François Mangin, chef de projet Notre-Dame, Ville de Paris
- Mme Irène Basilis, directrice des affaires culturelles de la Ville de Paris
- M. Pierre-Henry Colombier, sous-directeur du patrimoine et de l'histoire, Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris

Présentations assurées par :

- M. Laurent Favrole, responsable du département d'histoire de l'architecture et d'archéologie de la Ville de Paris
- Mme Avila Tourny, division site et paysages de l'Agence d'écologie urbaine de la Ville de Paris
- M. Denis Bertrand, sémioticien, professeur émérite à l'université Paris VIII
- M. Guillaume Hébert, urbaniste, Une Fabrique de la Ville

17h00-18h30 | Les modalités d'accueil du public à la cathédrale Notre-Dame
Centre des monuments nationaux, hôtel de Sully, 62 rue Saint-Antoine, 75004 Paris

En présence de :

- Mme Delphine Samsoen, secrétaire générale du Centre des monuments nationaux
- Mme Cécile Rives, administratrice du circuit des tours de Notre-Dame, Centre des monuments Nationaux
- Mme Marie Sémery, adjointe à la directrice de la conservation des monuments et des collections, Centre des monuments nationaux

20h00 | Dîner à l'invitation de la Mission du patrimoine mondial et d'ICOMOS France
Restaurant « Le Grand Colbert », 2 rue Vivienne, 75002 Paris

Mardi 29 mars 2022

9h00-11h15 | Visite du chantier de restauration de la cathédrale Notre-Dame
EP-RNDP, base-vie du chantier de Notre-Dame, rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris

En présence de :

- Général Jean-Louis Georgelin, président de l'Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de Notre-Dame de Paris (EP-RNDP)
- M. Philippe Villeneuve, architecte en chef des monuments historiques

11h30-13h00 | L'usage culturel de la cathédrale Notre-Dame et le projet de réaménagement liturgique
Diocèse de Paris, 22 rue Chanoinesse, 75004 Paris

En présence de :

- Mgr Patrick Chauvet, recteur de la cathédrale Notre-Dame

- Mgr Eric Aumonier, représentant spécial de l'Archevêque pour le projet de Notre-Dame
- M. Gilles Denoyel, coordinateur général de la cathédrale

13h15 | Déjeuner

Restaurant « À l'ombre de Notre-Dame », 20 rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris

14h30-16h00 | Le projet de restauration de la cathédrale et les travaux de sécurité incendie

EP-RNDP, base-vie du chantier de Notre-Dame, rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris

En présence de :

- M. Philippe Jost, directeur général délégué de l'Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de Notre-Dame de Paris (EP-RNDP)
- M. Jonathan Truillet, directeur adjoint des opérations, EP-RNDP
- M. Ludovic Lebeau, adjoint au directeur général délégué, EP-RNDP

16h30-17h30 | Réunion de clôture

Ministère de la Culture, 6 rue des Pyramides, 75001 Paris (salle du Conseil, 5e étage)

En présence de :

- M. Bruno Favel, chef de la mission Patrimoine mondial
- Mme Béatrice Boisson Saint-Martin, cheffe du pôle Patrimoine mondial et conventions patrimoniales
- Mme Isabelle Chave, sous-directrice des monuments historiques et des sites patrimoniaux
- M. François Terrasson, chargé de mission Patrimoine mondial, bureau des sites patrimoniaux et du patrimoine mondial, SDMHP

Annexe II : Liste des participants

1. M. Lazare Eloundou, directeur du Centre du patrimoine mondial, UNESCO
2. Mme Maria Liouliou, spécialiste du programme associée Unité Europe et Amérique du Nord, Centre du patrimoine mondial, UNESCO
3. Mme Barbara Van der Wee, experte pour l'ICOMOS
4. M. Loughlin Kealy, expert pour l'ICOMOS
5. Mme Valérie Magar, experte pour l'ICCROM
6. M. Jean-François Hebert, directeur général des patrimoines et de l'architecture
7. M. Emmanuel Étienne, chef du service du patrimoine
8. M. Bruno Favel, chef de la mission Patrimoine mondial
9. Mme Isabelle Chave, sous-directrice des monuments historiques et des sites patrimoniaux
10. M. Laurent Roturier, directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France
11. M. Jean-François Mangin, chef du projet Notre-Dame, Ville de Paris
12. Mme Quitterie Delègue, cheffe du bureau de la conservation des monuments historiques immeubles, ministère de la Culture
13. M. Antoine-Marie Préaut, conservateur régional des monuments historiques, direction régionale des affaires culturelles d'Île de France
14. M. François Terrasson, chargé de mission Patrimoine mondial, bureau des sites patrimoniaux et du patrimoine mondial, ministère de la Culture
15. M. Béatrice Boisson Saint-Martin, cheffe du pôle Patrimoine mondial et conventions patrimoniales, mission Patrimoine mondial, ministère de la Culture
16. Mme Nathalie Gillès de Pélichy, responsable de la coordination CRMH, DRAC Île de France
17. M. Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture et du Grand Paris
18. Mme Marie Villette, Secrétaire générale de la Ville de Paris
19. M. Pierre-Henry Colombier, sous-directeur du patrimoine et de l'histoire, Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris
20. M. Laurent Favrole, responsable du département d'histoire de l'architecture et d'archéologie de la Ville de Paris
21. Mme Avila Tourny, division site et paysages de l'Agence d'écologie urbaine de la Ville de Paris
22. M. Denis Bertrand, sémioticien, professeur émérite à l'université Paris VIII
23. M. Guillaume Hébert, urbaniste, Une Fabrique de la Ville
24. Mme Delphine Samsoen, directrice générale du Centre des monuments nationaux
25. Mme Cécile Rives, administratrice du circuit des tours de Notre-Dame, Centre des monuments Nationaux
26. Mme Marie Sémery, adjointe à la directrice de la conservation des monuments et des collections, Centre des monuments nationaux
27. Général Jean-Louis Georgelin, président de l'Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de Notre-Dame de Paris (EP-RNDP)
28. M. Philippe Villeneuve, architecte en chef des monuments historiques
29. M. Jonathan Truillet, directeur adjoint des opérations, EP-RNDP
30. M. Ludovic Lebeau, adjoint au directeur général délégué, EP-RNDP
31. Mgr Patrick Chauvet, recteur de la cathédrale Notre-Dame
32. Mgr Eric Aumonier, représentant spécial de l'Archevêque pour le projet de Notre-Dame
33. M. Gilles Denoyel, coordinateur général de la cathédrale
34. M. Philippe Jost, directeur général délégué de l'Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de Notre-Dame de Paris (EP-RNDP)
35. M. Jonathan Truillet, directeur adjoint des opérations, EP-RNDP
36. M. Ludovic Lebeau, adjoint au directeur général délégué, EP-RNDP

Annexe III : Termes de référence

Termes de référence de la mission de conseil des experts d'ICOMOS et d'ICCROM

au titre du bien « Paris, rives de la Seine » inscrit au patrimoine mondial en 1991

28 et 29 mars 2022

Contexte de la mission :

- Paragraphe 28f des Orientations pour la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial
- Décision du Comité du patrimoine mondial n° 44 COM 7B.46

La cathédrale Notre-Dame de Paris est classée au titre des monuments historiques sur la liste de 1862 et fait partie du bien « Paris, rives de la Seine », inscrit sur la liste du Patrimoine mondial depuis 1991.

Depuis l'incendie du 15 avril 2019, les travaux de la cathédrale Notre-Dame sont menés sous la maîtrise d'ouvrage de L'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris (EP-RNDP). Ils ont fait l'objet de plusieurs présentations en Commission nationale du patrimoine et de l'architecture. Les travaux de cette commission ont permis de déterminer les éléments essentiels des opérations de sécurisation, de restauration et d'aménagement de la cathédrale, dont la réouverture est prévue en 2024.

Le clergé, affectataire de l'édifice, porte un projet de réaménagement liturgique de la cathédrale.

La Ville de Paris prépare actuellement un programme de réaménagement du parvis de la cathédrale, dont les travaux devraient démarrer en 2025.

Au titre du bien « Paris, rives de la Seine » inscrit au patrimoine mondial, et afin que soient pris en compte les fondements de sa valeur universelle exceptionnelle (VUE), nous souhaitons que la mission des experts désignés par ICOMOS et ICCROM porte sur les points suivants :

- Comment le projet de restauration extérieure de l'édifice s'intègre au bien inscrit, en rétablissant sa VUE, touchée par l'incendie du 15 avril 2019 ;
- Comment le programme d'aménagement des abords de la cathédrale et celui de l'aménagement liturgique, intégrant la question de l'accueil des visiteurs et des fidèles, s'articulent avec le projet de restauration de l'édifice, dans le respect de la VUE du bien inscrit ;
- Comment mettre à profit le chantier de restauration de la cathédrale pour améliorer la prévention des risques face à tout nouveau sinistre, dans le respect des exigences patrimoniales.

Pour ce faire, un certain nombre de documents émanant de l'EP-RNDP, de son maître d'œuvre, du clergé, ainsi que de la Ville de Paris, seront fournis aux experts en temps utile pour leur permettre de préparer leur mission.

Durant leur séjour, les experts seront amenés à rencontrer des responsables de l'État (ministère de la Culture), du Centre des monuments nationaux qui assure la visite des tours, du clergé, ainsi que de la Ville de Paris. Ils effectueront une visite du chantier de reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris, qui sera organisée par l'EP-RNDP.

Annexe IV : Décisions du comité

82. Paris, rives de la Seine (France) (C 600)

Décision : 43 COM 7B.82

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/19/43.COM/7B.Add.3,
2. Exprime toute sa solidarité à l'Etat partie pour les dommages causés à la cathédrale Notre-Dame de Paris, une composante du bien « Paris, rives de la Seine », par l'incendie du 15 avril 2019 ;
3. Prend note des informations fournies par l'Etat partie concernant le plan d'urgence et les mesures immédiates qui ont déjà été prises pour la sécurisation de la cathédrale, et félicite l'Etat partie pour les efforts entrepris par les services nationaux compétents afin d'assurer la sauvegarde du bien malgré les difficultés rencontrées ;
4. Invite l'Etat partie, conformément au paragraphe 172 des *Orientations*, à informer le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives (ICOMOS, ICCROM) des propositions de projets de consolidation, conservation et de réfection des parties détruites de la cathédrale, avant que des décisions irréversibles ne soient prises, et encourage l'Etat Partie, conformément à ce paragraphe des *Orientations*, à ouvrir un dialogue avec le Comité, sur la recherche de solutions appropriées pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien ;
5. Demande à l'État partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial, d'ici le **1^{er} décembre 2019**, ainsi qu'il s'y est engagé, un rapport détaillé sur l'état de conservation du bien pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 44^e session en 2020.

46. Paris, rives de la Seine (France) (C 600)

Décision : 44 COM 7B.46

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/21/44.COM/7B,
2. Rappelant la décision **43 COM 7B.82** adoptée à sa 43^e session (Bakou, 2019),
3. Prend note des informations fournies par l'Etat partie concernant les travaux de sécurisation et de consolidation de la cathédrale Notre-Dame de Paris, et félicite l'Etat partie pour les efforts entrepris afin d'assurer la sauvegarde du bien ;
4. Recommande que les travaux de sécurisation-consolidation continuent d'être réalisés avec la plus grande attention afin de préserver le plus possible les matériaux et les fragments endommagés, pour assurer que la conservation à venir ne soit pas prédéterminée par des interventions d'urgence ;
5. Recommande également, comme le travail progresse vers la phase de restauration, que l'Etat partie renforce la coordination actuelle avec l'UNESCO, l'ICOMOS, et l'ICCROM, qui mettront à disposition trois experts pour assister l'Etat partie, et qu'il engage un dialogue régulier et renforcé avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, ce qui favoriserait une compréhension plus claire des différentes options de restauration qui sont débattues ou envisagées et la manière dont elles prennent en compte la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien ;
6. Encourage l'Etat partie à inviter une mission de conseil conjointe Centre du patrimoine mondial/ICOMOS/ICCROM dès que les circonstances le permettront et entretemps invite l'Etat partie à soumettre une documentation graphique et photographique exhaustive des interventions déjà réalisées et en cours qui documente toutes les étapes de ces interventions, avant, durant et après les travaux ;
7. Invite l'Etat partie, conformément au paragraphe 172 des *Orientations*, à informer le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives des propositions de restauration des parties endommagées avant que des décisions irréversibles ne soient prises, ainsi que le système pour surveiller la stabilité structurelle de la cathédrale et les mesures et actions préventives pour éviter les futurs risques d'incendie ;
8. Demande à l'Etat partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial, d'ici le **1^{er} février 2022**, un rapport actualisé détaillé sur l'état de conservation du bien, plus particulièrement les mesures prises pour sa consolidation, ainsi que les orientations envisagées pour sa restauration, pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 45^e session.

Annexe V : Déclaration de la VUE du bien

Valeur universelle exceptionnelle

Brève synthèse

La ville de Paris est construite dans un méandre de la Seine entre la confluence de la Marne et celle de l'Oise. Le bien comprend les ponts, les quais et les berges de la Seine dans la partie proprement historique de son cours (entre le pont de Sully et le pont d'Iéna) et les îles de la Cité et Saint-Louis. La maîtrise architecturale et urbaine du fleuve peut se lire dans l'articulation de l'île de la Cité et de l'île Saint-Louis avec le rivage, l'adaptation du passage Nord-Sud, les cheminements riverains à l'intérieur du méandre, la construction des quais et la canalisation du fleuve. L'ensemble, appréhendé comme une entité géographique et historique, forme un exemple exceptionnel et unique d'architecture urbaine en bordure d'un fleuve, où les strates successives de l'histoire de Paris, ville capitale de l'un des premiers grands États-nations d'Europe, se sont harmonieusement superposées.

De l'île Saint-Louis au Pont-Neuf, du Louvre jusqu'à la tour Eiffel, ou de la place de la Concorde au Grand Palais et au Petit Palais, on peut voir l'évolution de Paris et son histoire depuis la Seine. Un grand nombre des principaux monuments de la capitale française sont édifiés au bord du fleuve, ou sur des perspectives donnant sur celui-ci. La cathédrale Notre-Dame et la Sainte-Chapelle sont des chefs-d'œuvre d'architecture du Moyen Âge ; le Pont-Neuf illustre l'esprit de la Renaissance en France ; la cohérence des quartiers du Marais et de l'île Saint-Louis témoigne de l'urbanisme parisien des XVIIe et XVIIIe siècles ; enfin, les abords du fleuve portent les compositions les plus magistrales du classicisme français, avec le palais du Louvre, les Invalides, l'École militaire ou la Monnaie. Les édifices conservés des Expositions universelles parisiennes des XIXe et XXe siècles sont nombreux le long de la Seine, avec à leur tête la tour Eiffel, icône parisienne et universelle de l'architecture métallique. L'île Saint-Louis, le quai Malaquais et le quai Voltaire offrent des ensembles architecturaux et urbains cohérents, avec des exemples très significatifs de la construction parisienne des XVIIe et XVIIIe siècles. Quant aux larges places et avenues construites par Haussmann à l'époque de Napoléon III, elles ont influencé l'urbanisme dans le monde entier.

Critère (i) : Les quais de la Seine sont jalonnés d'une succession de chefs-d'œuvre architecturaux et urbains édifiés du Moyen-Âge au XXe siècle, dont la cathédrale Notre-Dame et la Sainte-Chapelle, le palais du Louvre, le palais de l'Institut, l'Hôtel des Invalides, la place de la Concorde, l'École militaire, l'Hôtel de la Monnaie, le Grand Palais des Champs-Élysées, la Tour Eiffel et le palais de Chaillot.

Critère (ii) : Certains édifices des bords de Seine, comme Notre-Dame et la Sainte-Chapelle, ont constitué une référence certaine dans la diffusion de l'architecture gothique, cependant que la place de la Concorde ou la perspective des Invalides ont influencé l'urbanisme des capitales européennes. L'urbanisme haussmannien qui marque la partie ouest de la ville a inspiré la construction de grandes villes du Nouveau Monde, en particulier en Amérique Latine. Enfin la tour Eiffel, le Grand et le Petit Palais, le Pont Alexandre III et le Palais de Chaillot sont des témoignages insignes des expositions universelles dont l'importance a été si grande au XIXe et au XXe siècle.

Critère (iv) : Réunis par un paysage fluvial des plus majestueux, les monuments, les ouvrages d'art et les édifices de représentation des rives de la Seine à Paris illustrent tour à tour avec perfection la plupart des styles, des arts décoratifs et des manières de bâtir utilisés pendant près de huit siècles.

Intégrité

Paris est une ville fluviale. Dès l'installation des premiers hommes, de l'époque préhistorique au peuple des Parisii, la Seine a joué un rôle à la fois défensif et économique. La ville historique actuelle, telle qu'elle s'est développée entre le XVIe et le XXe siècle, traduit l'évolution des relations entre la rivière et la ville. La zone bien déterminée entre le pont de Sully et le pont d'Iéna se fonde sur une très ancienne distinction entre amont et aval. En amont, le port et la ville du transport fluvial ; en aval, le Paris royal et aristocratique. C'est cette partie riveraine de la Seine, le long de laquelle se sont développées les fonctions de ville capitale qui a été retenue. L'emprise de l'État à travers ses réalisations et sa législation y est extrêmement forte, ce qui permet de préserver le bien dans toute son intégrité.

Authenticité

L'achèvement et la consolidation des grandes perspectives fluviales, urbaines et monumentales de Paris datent de la première moitié du XXe siècle, avec les palais de Tokyo et de Chaillot. L'intégrité urbaine et visuelle du site (grandes perspectives depuis les rives) est vulnérable aux pressions du développement immobilier, à la circulation automobile et à la fréquentation touristique, et nécessite un contrôle rigoureux pour maintenir intacte sa valeur universelle exceptionnelle.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

L'ensemble du bien jouit de protections légales du plus haut niveau (code du patrimoine, code de l'urbanisme, code de l'environnement). Le bien est dans un site inscrit, et comprend en outre six sites classés, notamment l'Esplanade des Invalides ainsi que le Champ de Mars et les jardins du Trocadéro. Au titre des Monuments historiques, tous les grands monuments sont classés en totalité.

L'État est propriétaire, directement ou par le biais de ses établissements publics, des quais de la Seine (domaine public fluvial), de l'essentiel des monuments et de leurs espaces associés. La ville de Paris est propriétaire des espaces publics, de l'Hôtel de Ville, des églises paroissiales et de nombreux autres terrains et bâtiments.

Il n'existe pas de plan de gestion ni d'autorité de gestion spécifiquement dédiée au bien du Patrimoine mondial. Toutefois, en raison des protections légales et réglementaires, la gestion des propriétaires ou affectataires est réalisée sous le contrôle scientifique et technique de l'État.

Le « Cahier des prescriptions urbaines et paysagères pour la mise en valeur des Berges de la Seine dans Paris », élaboré en 1999 conjointement par la ville, l'État et le Port autonome, constitue le document de référence pour toute l'activité et les installations sur les berges. Le « cahier de prescription des installations saisonnières », approuvé en 2015, vise à encadrer les usages et occupations temporaires de la voirie sur l'ensemble des quais bas des berges de la Seine dans Paris. La suppression définitive de la circulation automobile sur les quais bas dans la quasi-totalité des limites du bien, depuis 2014 sur la rive gauche et 2016 sur la rive droite, dans le cadre de l'aménagement des berges de la Seine, contribue à préserver son authenticité et son intégrité.

Annexe VI : Liste des documents envoyés en préparation de la mission

Le projet d'aménagement du parvis de la cathédrale Notre-Dame

- Projet d'aménagement des abords de la cathédrale Notre-Dame, Ville de Paris – Mission Grands Projets
- Analyse urbaine des abords de Notre Dame de Paris par APUR
- Diagnostic patrimonial et paysager des abords de Notre Dame de Paris, Ville de Paris – Equipe Patrimoine et Paysage
- Etude patrimoniale de la place du parvis Notre Dame, par la Direction des Affaires Culturelles, Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
- Relevé de conclusions de la séance du 10 février 2022 de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA) au sujet de l'aménagement des abords de la cathédrale.

Les modalités d'accueil du public à la cathédrale Notre-Dame :

- Programme d'amélioration de l'aménagement et de l'accueil aux abords de la Cathédrale Notre Dame de Paris
 - Etat des lieux (Cahier 1)
 - Enjeux et objectifs du projet (Cahier 2)
 - Exigences fonctionnelles, techniques et environnementales (Cahier 3)

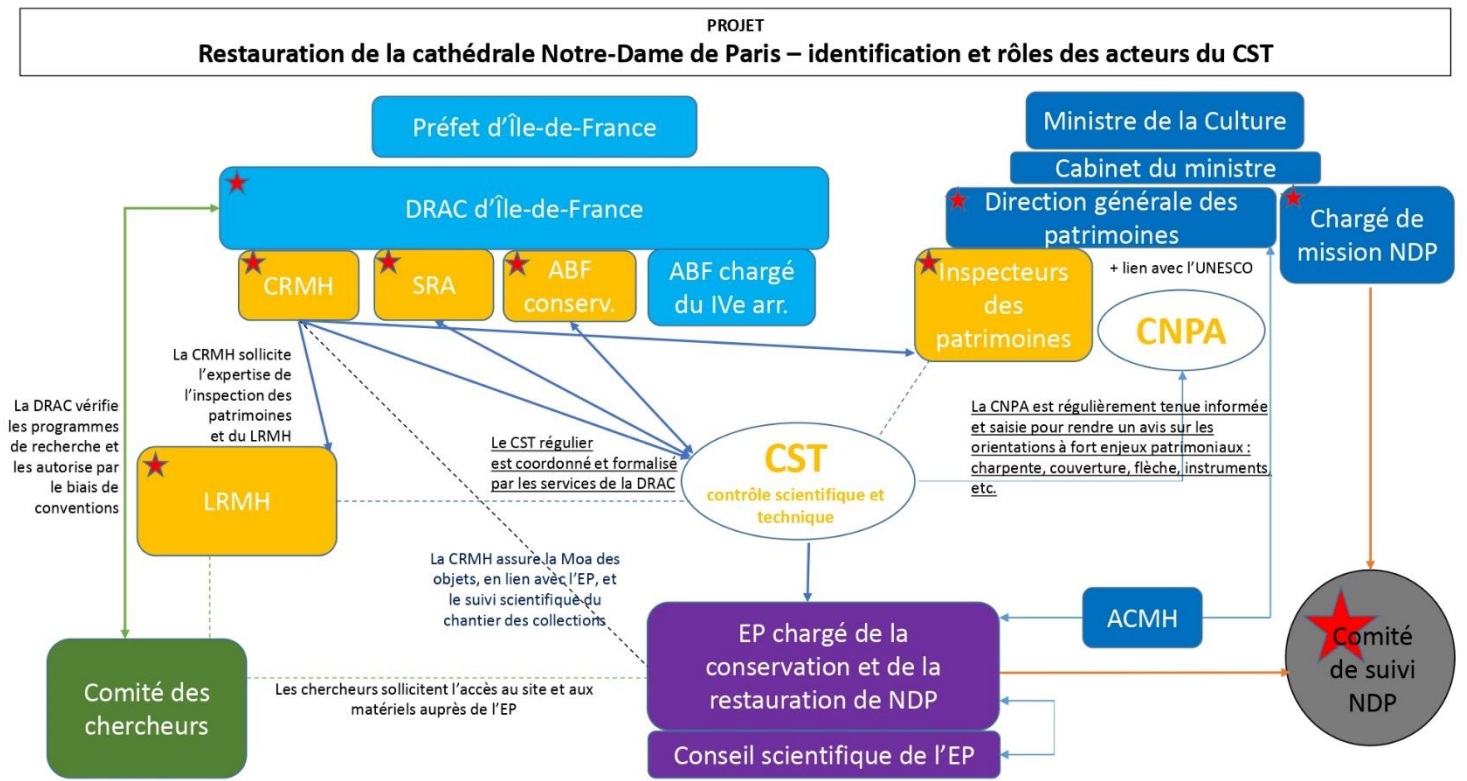
Visite du chantier de restauration de la cathédrale Notre-Dame :

- Etude d'évaluation à la suite de l'incendie du 15 avril 2019 : **Présentation générale, NDP, Tome 1**
- Etude d'évaluation à la suite de l'incendie du 15 avril 2019 : **Etat sanitaire général, NDP, Tome 2**
- Etude d'évaluation à la suite de l'incendie du 15 avril 2019 : **Proposition de travaux, NDP, Tome 3**
- Examen en CNPA de l'étude diagnostic relative aux **travaux sur le grand comble et la flèche** de la cathédrale Notre Dame de Paris.
- Etude de diagnostic à la suite de l'incendie du 15 avril 2019 : **le grand comble et la flèche**, CNPA, mars 2021

L'usage culturel de la cathédrale Notre-Dame et le projet de réaménagement liturgique :

- Programme de réaménagement pour la cathédrale Notre-Dame, CNPA (Commission nationale du patrimoine et de l'architecture) du 9 décembre 2021.
- Relevé de conclusions de la séance du 9 décembre 2021 de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture au sujet du programme d'aménagement liturgique proposé par le Diocèse.

Annexe VII : Schéma des acteurs impliqués dans la restauration de Notre-Dame de Paris



DRAC / CRMH d'Île-de-France – février 2020



Rappels sur le contrôle scientifique et technique (CST) :

En application de l'article L. 621-9 du code du patrimoine, les opérations de conservation et de restauration de la cathédrale sont soumises à autorisations de travaux et placées sous le contrôle scientifique et technique des services de l'État chargés des monuments historiques tel qu'il est organisé par les articles R. 621-18 à 24 du même code.

Ce contrôle est destiné à :

- vérifier périodiquement l'état du monument historique classé et les conditions de sa conservation de façon que sa pérennité soit assurée ;
- vérifier et garantir que les interventions de restauration, de réparation ou de modification quelconque sur l'immeuble classé sont compatibles avec le statut de monument historique reconnu à l'immeuble [...], ne portent pas atteinte à l'intérêt d'art ou d'histoire ayant justifié son classement [...] et ne compromettent pas sa bonne conservation en vue de sa transmission aux générations futures.

De même, en application de l'article L. 522-1 du code du patrimoine, les services de l'État assurent la maîtrise scientifique des opérations d'archéologie préventive et assurent le contrôle scientifique et technique tel qu'il est organisé par les articles R. 523-60 et R. 523-61 du même code.

Ce contrôle est destiné à :

- vérifier que les travaux mis en œuvre soient compatibles avec la préservation du patrimoine archéologique et mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de sauvegarde par l'étude préalablement ou en accompagnement de ces travaux ;
- assurer la préservation, la conservation ou l'étude des vestiges mis au jour ou prélevés dans le cadre des travaux.